

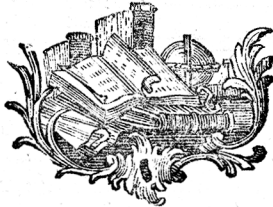
JOURNAL HISTORIQUE

ET

LITTÉRAIRE.

15. AOÛT 1790.

*Neque te ut miretur turba, labores,
Contentus paucis lectoribus. Hor. Sat. 10, l. 1.*



A MAESTRICHT,

Chez FRANÇOIS CAVELIER, Imprimeur-
Libraire, sur le Vrythof.

Et se trouve à LIEGE,

Chez J. F. BASSOMPIERRE, Imprimeur-
Libraire, vis-à-vis Ste. Catherine,



JOURNAL HISTORIQUE

ET

LITTÉRAIRE.

15. Août 1790.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

Les philosophes des trois premiers siècles de l'Église, ou portraits historiques des philosophes païens, qui, ayant embrassé le Christianisme, en sont devenus les défenseurs par leurs écrits. Ouvrage avec lequel on fera aisément la comparaison de ces philosophes anciens, avec ceux d'aujourd'hui. Par M. l'abbé Nolette. A Paris, chez Crapart; à Bruxelles, chez Charlier, Montagne du congrès, 1789. 1 vol. in-12. de 309 p. prix 2 liv. 5.

LE nom de l'auteur fait un préjugé pour l'ouvrage. Il annonce un homme aguerri dans les combats, & illustré par la haine la plus forcenée des philosophistes, sur-tout par celle du chef de cette irritable faction qui a vuide

N^o 2

sur lui tout son dictionnaire d'injures (a). Ces portraits font une espece de controverse historique, où des raisonnemens tirés des écrits des philosophes sont mêlés avec la notice de leur vie. Tandis que leurs mœurs forment un argument de fait en faveur du Christianisme, la force & la dignité de leur logique confondent les sophistes qui l'ont combattu par de vaines subtilités ou par des grossièretés méprisables. » La
 » maniere, dit l'auteur, dont ceux-ci attaquoient
 » la Religion de Jesus-Christ, étoit telle qu'on
 » devoit l'attendre de leurs principes & de
 » leurs sentimens. Et quels étoient leurs prin-
 » cipes & leurs sentimens? C'est ce qui est bien
 » aisé à deviner. De ces conjurés contre le
 » Christianisme, les uns étoient, ainsi que nous
 » l'avons déjà dit, des épicuriens, qui, mettant
 » tout le bonheur de l'homme dans le plaisir,
 » ne faisoient pas grand cas de la vertu, &
 » qui n'en avoient quelquefois le nom à la
 » bouche, que pour jeter de la poussiere aux
 » yeux, & pour tromper. Les autres étoient
 » des matérialistes qui bernoient tout au pré-
 » sent, & railloient tout à leur aise ceux qui
 » croyoient un avenir. Ceux-ci étoient des
 » cyniques aussi mordans & aussi piquans dans
 » les propos, qu'impudens & indécens dans
 » les actions; ceux-là étoient de cette espece
 » de platoniciens fanatiques, qui, sous pré-
 » texte de commerce avec les génies & les

(a) J'ai été surpris de voir cet homme imperturbable changer d'orthographe & adopter celle de Voltaire. Mais peut être est-ce une liberté que l'imprimeur s'est donnée, contre la teneur du manuscrit. En tout cas, c'est la seule variation qu'on puisse reprocher à cet écrivain solide & conséquent.

„ demi-dieux, se donnoient pour les plus éclairés de tous les hommes, lorsqu'ils n'étoient que les jouets des démons. En un mot, le libertinage, l'orgueil, le goût de la volupté, l'impiété, l'irréligion, l'incrédulité, voilà ce qui caractérisoit ces ennemis des chrétiens, & ce qui se reconnoît bien par la lecture de ce qui nous reste des ouvrages qu'ils ont donnés contre la Religion des chrétiens. „

„ Aussi montrent-ils toujours, dans tous leurs écrits, le plus grand mépris & la plus grande aversion pour la morale qu'a enseignée Jésus-Christ. Ils regardent avec pitié, ou raillent avec malignité la petiteffe d'esprit de ces chrétiens qui sont assez imbécilles pour faire de ces austères maximes la règle de toute leur conduite. Tout ce qu'ils ont entrevu de nos Livres Saints, tout ce qu'ils ont ouï dire ou appris de nos dogmes, de nos mystères, tout cela ne leur paroît que des absurdités méprisables, & qui ne font propres qu'à révolter la raison. Mais pour les extravagances de l'idolâtrie, les débauches des dieux, tous les dogmes du libertinage, voilà ce qu'ils annoncent avec emphase, ce qu'ils représentent comme très-naturel & très-raisonnable, & ce dont ils s'efforcent de faire passer le goût dans tous les cœurs. „

„ Rien de plus éloquent & de plus touchant que la manière dont leur répondent nos sages apologistes. A ces déclamations également insensées & indécentes, telles qu'on les trouve dans Celse, dans Cécilius, dans le renégat Julien, ils n'opposent que les leçons de la sagesse évangélique, & le beau

22 tableau des mœurs & des vertus des chré-
 21 tiens. Tous leurs discours ne respirent que la
 20 douceur & la modération ; ils ne tendent
 19 qu'à inspirer le respect, le goût & l'amour
 18 pour toutes les vertus ; & ils les peignent
 17 d'une manière si aimable, qu'on ne peut se
 16 refuser à leurs attraits. Mais pour certaines
 15 vertus qui sont plus pénibles à la nature, &
 14 cependant absolument nécessaires à la société,
 13 comme celles de patience, d'humilité, de
 12 courage à supporter, à pardonner les injures,
 11 les injustices, les mauvais traitemens, ces
 10 vertus sont les délices & la vie ordinaire des
 9 chrétiens, & en même tems l'étonnement &
 8 la jalousie des païens. „

„ C'est ce dont on peut juger par les témoi-
 21 gnages que les païens en rendent eux-mêmes,
 20 mais par des sentimens bien différens. Pline,
 19 dans sa lettre à Trajan, certifiée à cet empe-
 18 reur qu'après les recherches & les informa-
 17 tions les plus exactes & les plus sévères, il
 16 a reconnu que les chrétiens, dans leurs as-
 15 semblées, s'engagent à éviter tous les vices
 14 qui sont contraires à la probité & à l'union,
 13 au bon ordre, à la paix dans la société, tels
 12 que sont les homicides, les adulteres, l'in-
 11 fidélité dans les engagements & les promesses,
 10 & dans tous les genres de devoirs ; & qu'ils
 9 s'engagent également à ne manquer jamais ni
 8 de sincérité, ni de candeur dans leurs paro-
 7 les, ni de respect pour la vérité. Le fameux
 6 renégat Julien écrivoit au philosophe Maxime
 5 que, pour remettre en crédit le culte des
 4 dieux, il seroit très-bon d'imiter les vertus
 3 des chrétiens. Lorsque la généreuse martyre
 2 sainte Afra, qui s'étoit convertie après avoir
 1 fait le métier de courtisane, comparut devant

„ le juge : *Non, tu n'es pas chrétienne*, lui
 „ dit le juge; *les chrétiens ne reçoivent point*
 „ *parmi eux des gens de ton espece.* Telle est
 „ l'idée qu'on avoit dans le paganisme de la
 „ pureté des mœurs & des vertus des chré-
 „ tiens. „

„ Et quel spectacle en effet plus ravissant,
 „ quel spectacle plus frappant que celui qu'ils
 „ présentoient dans toute leur conduite ! Inf-
 „ truits à l'école divine de Jesus-Christ, ils
 „ conservent la douceur de l'agneau au milieu
 „ des loups carnaciers ; ils aiment tendrement,
 „ ils s'intéressent sincèrement pour leurs en-
 „ nemis les plus acharnés & les plus furieux ;
 „ ils répandent généreusement toute sorte de
 „ bienfaits sur ceux qui sont altérés de leur
 „ sang, & qui ne songent qu'à les traîner sur
 „ les buchers & sur les échaffauds ; ils ne ré-
 „ pondent que par des prieres ferventes à ceux
 „ qui les chargent d'injures, de calomnies,
 „ & de malédiction. On voit regner entr'eux,
 „ & parmi eux l'union la plus parfaite, la cha-
 „ rité la plus tendre, la modestie la plus ai-
 „ mable, la patience la plus constante & la
 „ plus héroïque, une indifférence, une insen-
 „ sibilité pour tout ce qui peut flatter le cœur,
 „ les goûts, les passions, infiniment supérieure
 „ à la nature de l'homme placé sur la terre. „

„ Cet exposé des maximes évangéliques mi-
 „ ses en pratique par les chrétiens, ce beau
 „ tableau des mœurs & des vertus des chré-
 „ tiens ; telle est la philosophie que nos apo-
 „ logistes opposent à la philosophie païenne ;
 „ telle est la philosophie à laquelle ils invi-
 „ tent le monde idolâtre, le monde aveuglé par
 „ ses passions, ses préjugés, sa religion ; telle
 „ est la philosophie qu'ils font embrasser par

„ des gens de tout état, de toute condition,
 „ grands & petits, riches & pauvres, savans
 „ & ignorans. Aussi est-ce à ce beau siecle qu'on
 „ peut bien donner le nom de siecle des lu-
 „ mieres, de la vraie sagesse & de la raison. „

Les apologistes dont il est parlé dans cet ouvrage sont S. Justin, philosophe & martyr; Tatien; Athenagore; Theophile d'Antioche; Clément d'Alexandrie; Hermias; Origènes; Minutius Felix; Tertullien; S. Cyprien; Arnobe; Lactance. Toutes ces notices biographiques sont faites de main-de-maître: l'auteur ne perd pas un moment son but de vue, & ne rapporte pas un trait qui ne concoure à former le tableau qui doit faire le résultat de son ouvrage. Tout y est discuté dans les regles de la saine critique, d'une logique sévère, & d'une exacte orthodoxie. Rien de plus instructif, de plus pathétique que la conclusion, où après avoir tracé le caractère des premiers philosophes chrétiens, il poursuit de la sorte. „ Que
 „ penser de ces hommes qui se donnent au-
 „ jourd'hui pour les maîtres du genre humain;
 „ & qui, en se disant philosophes, croient
 „ couvrir par ce nom leurs écarts & leurs éga-
 „ remens, insultent encore aux fideles, &
 „ causent de si funestes défastres dans la so-
 „ ciété chrétienne? Quel horrible contraste,
 „ quelle effrayante opposition, si on entreprend
 „ de les comparer les uns avec les autres! „
 „ Dans ces philosophes des trois premiers
 „ siecles, on voit des hommes qui, étant nés
 „ dans le centre de toutes les superstitions & de
 „ tous les dérèglemens, ont ouvert les yeux
 „ aux lumieres de la raison & de la conscience,
 „ ont reconnu le malheur de leur naissance,
 „ ont recherché, avec une véritable droiture

„ d'ame , la vérité & la vertu , les ont em-
 „ brassées avec amour , ont courageusement re-
 „ noncé à tous les dérèglemens & à toutes les
 „ superstitions où les avoient engagés la nais-
 „ sance & la religion. Mais dans les philoso-
 „ phes de nos jours , que trouve-t-on ? Des
 „ hommes qui , n'osant abjurer publiquement
 „ la Religion auguste dans laquelle ils avoient
 „ eu le bonheur de naître , l'abjurent cepen-
 „ dant réellement , lorsqu'ils combattent , avec
 „ toute la malignité dont ils sont capables ,
 „ les vérités divines & les maximes célestes
 „ qui font tout le corps de dogmes & de mo-
 „ rale de cette Religion , s'efforcent d'y sub-
 „ stituer tout ce qu'inspirent l'orgueil , la li-
 „ cence , qui firent autrefois la honte du pa-
 „ ganisme , & de les faire renaitre parmi nous !
 „ Dans les premiers on voit de grandes
 „ ames , qui consacrent généreusement leurs
 „ talens , leur repos , leur sang , & leur vie
 „ même , pour se rendre utiles au genre hu-
 „ main , pour l'éclairer , pour lui faire recon-
 „ noître toute l'absurdité , l'indécence , les dan-
 „ gers , les suites funestes de la religion & du
 „ culte payen. Dans les seconds on voit des
 „ ames ennemies de la Divinité , de la vertu ,
 „ de la Religion , & qui , pour le malheur du
 „ genre humain , n'emploient ce qu'ils ont
 „ d'esprit & de talens , que pour outrager la
 „ Divinité , railler & calomnier la vertu , dé-
 „ créditer la Religion , tantôt par les imputa-
 „ tions les plus fausses & les plus odieuses ,
 „ qu'ils présentent comme des faits assurés ,
 „ tantôt par les abus que des hommes puissans
 „ & méchans en ont fait , tantôt par les so-
 „ phismes par lesquels ils s'efforcent d'en ébran-
 „ ler les fondemens , la certitude & la vérité ,

„ Les uns ne trouvent rien de plus grand
„ & de plus beau que la vertu ; ils en font
„ les portraits les plus aimables & les plus
„ touchans ; ils s'efforcent d'en inspirer le goût ;
„ ils en parlent comme des hommes qui sont
„ pénétrés , ravis , convaincus , qui sentent
„ leur bonheur , & qui desireroient que tous
„ leurs semblables partageassent avec eux ce
„ bonheur. On voit que c'est le cœur qui parle
„ dans eux. Ils ne dissimulent pas les peines
„ de la vertu ; mais ils les font évanouir &
„ compter pour rien , par les brillans tableaux
„ qu'ils présentent des récompenses de la vertu ,
„ soit par la tranquillité & la sérénité de l'ame
„ en cette vie , soit par les délices qu'elle
„ goûtera dans son union éternelle avec Dieu.
„ Il n'y a que des hommes véritablement ver-
„ tueux qui puissent s'exprimer ainsi. „

„ Les autres , pour faire regner le vice , s'y
„ prennent de la même manière que le fait
„ l'homme vertueux pour faire embrasser la
„ vertu. Ils vous présentent les tableaux les
„ plus touchans & les plus séduisans de la vo-
„ lupté , de l'orgueil , de l'ambition , de la cu-
„ pidité. Ils vous apprennent à faire taire la
„ raison & la conscience , lorsqu'elles vou-
„ droient parler. Ils vous disent que les pas-
„ sions sont des dons précieux de la nature ,
„ que tout ce qu'elle inspire est toujours in-
„ nocent ; que ce sont les passions qui font
„ les belles ames , les grandes ames ; que ceux
„ qui sont sans passions , ne sont bons à rien ,
„ ni capables de rien. C'est ainsi que les apo-
„ logistes des vices instruisent une jeunesse que
„ l'inexpérience , le feu de l'âge , le défaut
„ de réflexion rendent si facile à séduire. Jus-
„ qu'à quel point doit-on avoir le cœur cor-

„ rompu , lorsqu'on se rend ainsi les corrup-
 „ teurs des autres ! „

„ Les philosophes chrétiens , en attaquant
 „ l'idolâtrie , n'emploient d'autres armes que
 „ celles que leur fournissent la raison & la vérité.
 „ Les raisonnemens sont quelquefois très-sim-
 „ ples , quelquefois très-vifs & très-ferrés ,
 „ selon les caractères différens des écrivains ;
 „ mais ils sont par-tout également invincibles.
 „ Les faits cités sont tirés des archives des
 „ païens même , ou de leurs historiens les plus
 „ célèbres , ou des anciens philosophes les plus
 „ considérés , ou d'une notoriété si publique
 „ qu'il n'y a rien à y opposer. Aussi les païens
 „ n'y répondirent-ils jamais que par les fu-
 „ reurs , la rage , & les cruautés des persécu-
 „ tions. „

„ Les philosophes anti-chrétiens de ce sie-
 „ cle , en combattant le Christianisme , ont tou-
 „ jours recours au sophisme , à la calomnie ,
 „ au mensonge , parce que ce sont les armes
 „ qu'ils savent le mieux manier ; sophismes pi-
 „ toyables & souverainement méprisables ,
 „ comme on le leur fait voir si souvent , ca-
 „ lomnies & mensonges , dont la fausseté a été
 „ mille fois démontrée. Aussi s'en vengent-ils
 „ d'une manière digne d'eux , c'est-à-dire , par
 „ les injures & les grossièretés dont ils s'effor-
 „ cent d'accabler leurs censeurs ; ils les trai-
 „ tent , ces censeurs , de la même manière
 „ dont ils traitent si souvent & Dieu & ses
 „ Saints. „

„ Nous ne parlons pas ici de la différence
 „ qu'il y a entre ces deux classes de philoso-
 „ phes pour le génie & pour les talens. On
 „ peut en juger par ce que nous avons pré-
 „ senté dans ce petit ouvrage , & dans d'au-

„ tres encore que nous avons donnés pour la
 „ défense de la Religion. On en jugeroit plus
 „ sûrement encore, si, au lieu de s'arrêter à
 „ ces petits ruisseaux que nous ayons mis à
 „ découvert, & à ces petits extraits que nous
 „ avons donnés, on alloit jusqu'aux sources,
 „ c'est-à-dire, jusqu'aux ouvrages même de
 „ ces savans défenseurs du Christianisme. C'est
 „ alors qu'environnés des plus brillantes lu-
 „ mières, instruits & enrichis par les décou-
 „ vertes les plus intéressantes, élevés & échauf-
 „ fés par les sentimens divins de leurs écrits,
 „ on seroit parfaitement convaincu que ces
 „ philosophes des trois premiers siècles ont
 „ réuni toute l'étendue des connoissances dont
 „ l'esprit humain soit capable, avec les plus
 „ pures & les plus vives lumieres qui ne se
 „ puisent que dans le sein de la Divinité.
 „ C'est dans ces deux mots que nous renfer-
 „ mons le jugement que nous en portons. „

*Réflexions intéressantes sur les principes de la
 nouvelle constitution de la France, & sur
 quelques décrets de l'assemblée-nationale. Par
 un François. A Nivelles, de l'imprimerie
 d'Emmanuel - Henri - Joseph Plon. 1790.
 broc. in-8vo. de 48 pag.*

* rer. Ex-
 trait,
 15 Juillet,
 P. 419.

S E C O N D E X T R A I T *.

LA sensation que ce petit recueil de *Réflexions*
 la faite dans le public, nous engage à en
 rapporter encore quelques-unes, mais sans y
 rien ajouter & sans en porter aucun jugement,
 laissant aux lecteurs équitables & déintéressés

à décider ce qu'elles contiennent de solide ou de mal raisonné.

Tout citoyen appelé ou saisi en vertu de la loi, doit obéir à l'instant.

„ Comme si ce pouvoit être un crime à un accusé de fuir, dans la crainte de succomber & d'encourir la mort, ou une peine infamante. „

Nul ne doit être inquiété pour ses opinions même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble point l'ordre public établi par la loi.

La libre communication des pensées & des opinions est un des droits le plus précieux de l'homme. Tout citoyen peut donc penser, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés de la loi.

„ Sans doute il faut bien se garder de mettre obstacle aux progrès de l'erreur ; l'homme doit être libre de professer ou de ne pas professer la vraie Religion ; de demeurer chrétien catholique, ou d'apostasier, d'enseigner la vérité ou de la combattre. Un athée aura le droit de blasphémer publiquement contre Dieu & contre ses perfections adorables ; un déiste aura le droit de blasphémer publiquement contre Jesus-Christ & contre son Evangile ; un hérétique aura le droit de publier ses blasphèmes contre l'Eglise & contre son autorité, contre sa doctrine & contre ses Sacremens, contre son culte & contre tous les objets de son culte. Voilà le droit naturel, inviolable & sacré du citoyen. L'Eglise catholique a toujours agi d'après des principes opposés à ces deux articles & à leurs conséquences pernicieuses ; elle a toujours défendu, sous les peines les plus terribles, de dire & d'écrire rien qui soit con-

Div. obl.
sur la li-
berté de la
presse, 15
Fév. 1787,
p. 286 &
autres
ibid. — 15
Av. 1788,
p. 558. —
1 Mars
1790, p.
372.

traire à ses décrets sur la Foi ; elle a même exigé des princes chrétiens, comme un de leurs premiers devoirs, de proscrire l'erreur & de punir ceux qui la publioient par leurs discours ou par leurs écrits. L'Eglise supposoit, comme un principe incontestable, que nul n'a droit de parler ou d'écrire en faveur de l'erreur & contre la vérité. Et c'est une chose si évidente, qu'on ne peut l'obscurcir qu'en fixant mal l'état de la question. Pour juger infailliblement les sophismes de la philosophie impie de notre siècle, qui s'efforce d'établir l'indifférence des religions, afin d'abolir le Christianisme, & pour savoir ce que nous devons penser de la tolérance si vantée de nos jours, consultons l'Écriture & les conciles généraux par lesquels l'esprit de vérité s'est expliqué avec tant de clarté & d'autorité. Dieu commande à son peuple par la bouche de Moïse de faire mourir ceux qui offriront des victimes aux faux dieux : *Qui immolat diis, occidetur.* Exod. 22. S'il s'éleve parmi vous, dit-il ailleurs, un prophete ou un homme qui se vante d'avoir eu un songe, & qu'il vous dise : Allons, suivons les dieux étrangers ; ce prophete ou cet inventeur de songes sera mis à mort, parce qu'il vous a parlé pour vous détourner du Seigneur votre Dieu. *Si surrexerit in medio tuorum propheta, aut qui somnium vidisse se dicat, & dixerit tibi : Eamus & sequamur deos alienos ; propheta ille aut fictor somniorum interficietur : quia locutus est ut vos averteret a Domino Deo vestro.* Dent. 13. On ne devoit pas avoir plus d'indulgence pour ses amis ou pour ses parens les plus proches, s'ils se rendoient coupables du même crime ; on devoit les sacrifier sans pitié & sans miséricorde, pour faire un exemple & pour empê-

cher par cette rigueur que tout le peuple ne tombât dans l'idolâtrie „ *Si tibi voluerit persuadere frater tuus, filius matris tuæ, aut filius tuus vel filia, sive uxor quæ est in sinu tuo, aut amicus quem diligis ut animam tuam, clam dicens: Eamus, & serviamus diis alienis, quos ignoras tu & patres tui; non acquiescas ei, nec audias, neque parcat ei oculus tuus ut miserearis & occultes eum, sed statim interficies. Sit primùm manus tua super eum, & postea omnis populus mittat manum. Lapidibus obrutus necabitur; quia voluit te abstrahere a Domino Deo tuo qui eduxit te de terra Ægypti, de domo servitutis: ut omnis Israël audiens timeat, & nequaquam ultrà faciat quippiam hujus rei simile.* Ibid. Si une ville écoutoit & toléroit des enfans de Belial qui lui auroient tenu ce langage séducteur: Allons, & servons les dieux étrangers, les habitans de cette ville devoient être passés au fil de l'épée, & la ville devoit être détruite de fond en comble, dans le cas où le crime auroit été consommé. *Si audieris in unum urbium tuarum, quas Dominus Deus tuus dabit tibi ad habitandum, dicentes aliquos: Egressi sunt filii Belial de medio tui, & averterunt habitatores urbis suæ, atque dixerunt: Eamus & serviamus diis alienis, quos ignoratis: quære sollicitè & diligenter; rei veritate perspectâ, si inveneris certum esse quod dicitur, & abominationem hanc opere perpetratam; statim percutes habitatores urbis illius in ore gladii, & delebis eam ac omnia quæ in illâ sunt usque ad pecora. Quidquid etiam supellectilis fuerit, congregabis in medio platearum ejus, & cum ipsâ civitate succendes, ita ut universa consumas Domino Deo tuo, & sit tumulus sempiternus.* Ibid. Le Souverain Législateur prononça

une sentence aussi sévère contre ceux qui refuseroient d'obéir au jugement des souverains-prêtres. *Qui superbierit nolens obedire Sacerdotis imperio, qui eo tempore ministrat Domino Deo tuo, & decreto judicis, morietur homo ille, & auferes malum de Israël, cunctusque populus audiens timebit, ut nullus deinceps tumescat superbid.* Deut. 17. Qu'on lise l'histoire du peuple de Dieu, & on verra que l'Écriture donne les plus grandes louanges aux juges & aux rois religieux qui ont exécuté ces décrets émanés de la bouche de leur suprême Législateur. Leur zèle à remplir cette partie importante de leurs devoirs, étoit toujours récompensé des plus abondantes bénédictions, & principalement des victoires les plus miraculeuses sur la multitude de leurs ennemis. Un des reproches au contraire que les prophètes faisoient aux mauvais rois d'Israël & de Juda, étoit d'avoir toléré l'idolâtrie dans leur royaume, & de n'avoir pas fait servir leur puissance à la conservation de la loi & de la pureté du culte du vrai Dieu. Voilà le crime qui attira sur eux & sur leurs états la malédiction du Seigneur, & les châtimens les plus terribles de sa colere. Enfin la plus cruelle persécution que le peuple de Dieu ait endurée, c'est celle d'Antiochus, roi de Syrie, qui selon les Saints Peres, figuroit l'ante-christ de la fin des tems; or il est à remarquer qu'elle fut une punition de la tolérance que le peuple accorda à quelques enfans d'iniquité qui firent alliance avec les nations infidelles, & qui imiterent leurs cérémonies impies & superstitieuses, en disant que depuis qu'ils s'étoient séparés des autres peuples, ils avoient essuyé toute sorte de malheurs: cette tolérance de la part du peuple ne pouvoit provenir

venir que de son indifférence pour la vraie Religion ; elle enhardit les apostats , ils ne gardèrent plus de mesure ; l'iniquité fut portée à son comble , & l'idolâtrie commençoit à prévaloir au milieu de la nation sainte , lorsque Dieu ne pouvant plus supporter l'excès de ces crimes , suscita le barbare Antiochus pour être l'instrument de ses justes vengeances. Mais la justice suprême fut apaisée par le zèle ardent des Machabées , qui par-tout où ils triomphoient , s'empressoient d'effacer les traces des abominations commises par les idolâtres , & de rétablir le culte du vrai Dieu dans sa pureté primitive. *Similis factus est leoni (Judas) in operibus suis , & sicut catulus leonis rugiens in venatione , & persecutus est iniquos perscrutans eos ; & qui conturbabant populum suum , eos succendit flammis , & repulsi sunt inimici ejus præ timore ejus , & omnes operarii iniquitatis conturbati sunt , & directa est salus in manu ejus , & exacerbabat Reges multos , & lætificabat Jacob in operibus suis , & in sæculum memoria ejus in benedictione , & perambulavit civitates Juda , & perdidit impios ex eis , & avertit iram ab Israël. 1. Mach. 3. Dixit autem Judas & fratres ejus , nunc contriti sunt inimici nostri , ascendamus nunc mundare sancta & renovare. 1. Mach. 4. „*

„ La loi divine publiée par le ministère de Moïse ne peut être opposée au droit naturel ; ses principes sont conformes à la souveraine raison dont elle est émanée : donc , puisqu'ils sont opposés aux maximes de l'assemblée-nationale , il faut reconnoître que cette assemblée s'est trompée dans la *Déclaration des droits naturels & imprescriptibles de l'homme* : car les droits de l'homme ne peuvent être en oppo-

sition avec les droits de Dieu auxquels ils sont essentiellement subordonnés. La loi de Moïse punissoit les prévaricateurs sans aucune pitié, ce qui étoit conforme à la justice : la loi évangélique, dont l'esprit est la douceur, & dont la substance est la charité, recommande tous les moyens de correction avant la punition : elle fait un devoir aux chefs de la société d'employer toutes les ressources de la clémence dans la correction des rebelles ; mais elle ne peut pas défendre aux princes d'user de la puissance qu'ils ont reçue de Dieu pour la protection de l'Eglise, pour la conservation de la tranquillité dans leurs Etats, & pour réprimer les fanatiques, qui par leurs discours impies & leurs écrits incendiaires excitent souvent les plus grands troubles & introduisent les plus grands désordres. La loi suprême à laquelle toutes les autres doivent se rapporter, c'est le salut du peuple. *Salus populi suprema lex esto.* ,

„ De ces faits & de ces autorités je conclus qu'il est faux que, *la libre communication des opinions & des pensées, soit un des droits le plus précieux de l'homme* ; qu'il est faux que *nul ne doive être inquiété pour ses opinions même religieuses*, ou, ce qui est la même chose, qu'il est faux que l'homme ait un droit naturel de jouir d'une pleine liberté sur l'article de la Religion ; en sorte qu'il puisse librement la professer ou l'abandonner, la défendre ou l'attaquer, & qu'il ne soit responsable à aucune puissance sur la terre de ses opinions & de ses discours sur cet objet important ; car Dieu ayant publié authentiquement sa loi & sa Religion, & en ayant confié l'enseignement & la garde à des envoyés qu'il a revêtus de sa puissance, il est absurde de sup-

poser que les hommes aient le droit de ne pas s'y soumettre, & même d'y résister. En effet, si Dieu a le droit de commander à l'homme, celui-ci ne peut avoir le droit de lui défobéir : les ministres de Dieu, ceux auxquels il aura communiqué son autorité, ont le droit d'exiger des hommes la soumission & l'obéissance à ses loix ; & ce seroit un crime de leur résister, comme ce seroit un crime de résister à Dieu même dont ils sont les lieutenans : or cependant pour supposer que l'homme a un droit naturel de jouir d'une pleine liberté de parler & d'écrire sur la Religion, il faut penser que l'homme a le droit de ne pas être soumis à Dieu & à sa loi, & qu'à cet égard il est indépendant naturellement de toute puissance même établie de Dieu ; ce qui est une absurdité inconcevable ; ou il faut penser que toutes les religions sont indifférentes, & que Dieu n'en a révélé aucune authentiquement ; ce qui est une impiété & un blasphème contre Dieu & contre Jesus-Christ son Fils unique. „

„ Si Dieu parloit clairement du haut du ciel pour faire connoître aux hommes sa volonté sur la religion qu'ils doivent pratiquer, tous les hommes devroient l'écouter avec respect & avec soumission : ceux qui dans la société seroient revêtus de la puissance publique, devroient lui en faire hommage, & l'employer à réprimer les impies qui oseroient parler contre la volonté du souverain législateur ; autrement ils seroient complices & coupables de l'outrage fait à sa majesté suprême. Si Dieu paroïssoit sur la terre, avec les caractères de la divinité, pour publier sa loi, les hommes devroient pareillement se soumettre à son autorité ; ce seroit un devoir sacré & inviolable

de l'adorer, de le servir & d'observer la loi sainte émanée de sa sagesse : & si quelqu'un prétendoit qu'en conséquence d'un des droits le plus précieux de l'homme, de communiquer librement ses pensées & ses opinions, il peut parler, écrire, imprimer librement contre cette loi, ne devoit-il pas être puni, malgré ses argumens vains & captieux, comme criminel de leze-majesté divine? Cette loi, sanctionnée par l'autorité infallible d'un Dieu, & publiée par sa sagesse pour le bonheur des particuliers & de la société, ne devoit-elle pas être maintenue, avec le plus grand zèle contre ses ennemis, par les rois, par les magistrats, par tous ceux qui seroient chargés de veiller à la sûreté publique? Ne faudroit-il pas être insensé ou fauteur de leur complot d'impiété, pour arrêter le zèle des amis & des défenseurs de la vérité, en leur disant : *Nul ne doit être inquiété pour ses opinions même religieuses; la libre communication des pensées & des opinions est un des droits le plus précieux de l'homme; tout citoyen peut donc penser, écrire, imprimer librement?* „

„ Or mon hypothèse est un fait : Dieu nous a parlé par son Fils, qu'il a envoyé sur la terre avec tous les signes de la puissance & de la sagesse divine, avec tous les caractères de la divinité : toute puissance lui ayant été donnée dans le ciel & sur la terre, il a envoyé ses Apôtres, comme son Pere l'avoit envoyé, pour publier dans tout l'univers la loi qu'il leur avoit enseignée : tous les hommes sont obligés de s'y soumettre, & la sentence est déjà prononcée par le législateur lui-même contre ceux qui ne se soumettront pas. *Qui non crediderit, condemnabitur.* Il a promis d'être avec ses

Apôtres jufqu'à la confommation des fiecles , de leur envoyer l'Efprit de vérité pour les diriger dans leurs jugemens & les préfervir de l'erreur. Il veut que tous les hommes les regardent comme fes vicaires & fes lieutenans ; en forte que celui qui les écoute, l'écoute, & que celui qui les méprife, le méprife lui-même. *Qui vos audit me audit ; qui vos fpernit me fpernit.* Celui qui n'écouterà pas l'Eglife doit être regardé comme un païen & comme un publicain ; c'est-à-dire, qu'on doit fe féparer de lui comme d'un ennemi public & d'un pécheur fcandaleux. *Si Ecclefiam non audierit, fit tibi ficut ethnicus & publicanus.* Les faux prophètes, les docteurs du menfonge, qui contredifent leur enseignement, doivent être traités comme des loups raviffans prêts à dévorer fon troupeau. *Attendite a falſis prophetis qui veniunt ad vos in veſtimentis ovium, intrinſecus autem ſunt lupi rapaces.* Auffi les Apôtres ordonnent-ils aux fideles de fe féparer de ceux qui font rebelles à la vérité qu'ils enseignent : *Auferte malum de vobifmet ipſis. Hæreticum hominem poſt unam aut ſecundam correptionem devita. Nec ave ei dixeritis.* „....

„ L'expérience a démontré dans tous les fiecles, que ces ſentimens étoient conformes à fa ſageſſe : car que de malheurs ne ſont pas venus de la tolérance accordée d'abord aux Ariens & aux autres hérétiques qui les ont ſuivis ? Outre les ravages qu'ils ont commis eux-mêmes, ils ont attiré la malédiction de Dieu ſur l'empire, qui a été dévaſté pluſieurs fois par différentes nations barbares, & enfin par les Mahométans qui ſont venus abolir par le fer & par le feu la vraie Religion que ces hérétiques avoient altérée & corrompue. Quel

déluge de maux n'a pas inondé l'Europe à la suite de la tolérance accordée à Luther & aux autres sectaires des derniers siècles ? Ce sont eux qui ont introduit l'indifférence des religions, qui conduit directement à l'apostasie universelle, & qui amenera infailliblement le règne de l'ante-christ. Les impies, dans tous les tems, ont profité de l'indulgence qu'on leur accordoit, & de la patience avec laquelle on les écoutoit, pour répandre leurs erreurs & les accréditer, par toute sorte de sophismes, dans l'esprit de leurs auditeurs ou de leurs lecteurs ; après s'être fortifiés, ils vouloient dominer, & bientôt ils ôtoient à leurs adversaires la liberté qu'ils avoient d'abord réclamée pour eux avec beaucoup de modestie & sous l'apparence d'une grande douceur. Ils commençoient par des doutes & des insinuations, ils s'établissoient par la tolérance, ils finissoient par la violence & la cruauté. Voilà ce que feront les impies de nos jours, dont la bouche semble distiller le miel, mais dont le cœur est rempli de fiel & d'amertume. Leurs œuvres & leurs écrits prouvent sensiblement qu'ils sont les imposteurs des derniers tems, dont parle S. Paul dans sa seconde épître à Timothée, & nous montrent ce que nous devons attendre de leur malice quand ils seront dominans. En détruisant la loi fondamentale des royaumes chrétiens qui proscrivoit l'impiété, & en faisant des loix qui donnent à tous les ennemis de la catholicité la liberté de publier leurs blasphèmes contre Jésus-Christ & contre son Eglise, ils brisent la chaîne qui retenoit le démon captif, ils levent le sceau qui l'empêchoit de sortir de sa prison ténébreuse, ils invoquent la liberté de l'enfer, ils appellent tou-

tes ses puissances à leur secours pour séduire & pervertir toutes les nations, pour les remplir de leur fureur contre le christianisme, & pour les disposer au grand jour du combat de Dieu tout-puissant, c'est-à-dire à la révolte universelle contre Jesus-Christ, & à la guerre horrible de l'ante-christ contre l'Eglise, comme il a été prédit par les Prophetes & par les Apôtres. Malheur à nous d'être nés dans des jours si mauvais ! nous voyons le complot de l'impiété se former & s'exécuter sous nos yeux sans en être touchés : les sentinelles de la Cité Sainte sont endormies, tandis que l'ennemi y exerce ses ravages. Malheur à ceux qui se laissent entraîner par le torrent des scandales ! mais encore plus, malheur aux hommes pervers qui ont excité une si affreuse révolution ! L'Eglise soutenue par la main du Tout-puissant, sortira victorieuse de ses combats, & ses afflictions serviront à purifier les élus ; mais les impies qui seront frappés de ses anathêmes, périront, comme les Antiochus & les Julien, victimes des vengeances de celui qu'ils ont osé braver. „

„ En condamnant les décrets de l'assemblée nationale, qui envahissent toutes les possessions de l'Eglise pour les mettre à la disposition de la nation, nous sommes bien éloignés d'applaudir aux abus & aux relâchemens qui s'étoient introduits dans le sanctuaire ; c'étoit le sujet des gémissemens de tous les gens de bien : sans doute, il y avoit de grands abus ; il falloit les reformer, il falloit émonder l'arbre & ne pas le couper par la racine. Le superflu des richesses prodiguées à des membres oisifs du clergé, à ces hommes voluptueux qui s'engraissoient de la substance de la veuve & de l'or-

phelin, pouvoit & devoit servir à sauver le royaume de la crise où de grands désordres l'avoient plongé. Mais les mains sacrilèges de l'impïété ne peuvent se contenir dans les bornes de la raison; elles renversent jusqu'aux fondemens du temple, pour bâtir une cité qui sera fondée sur l'injustice & sur l'irréligion. Malheur aux hommes pervers qui n'entrent dans la maison de Dieu que pour satisfaire leur orgueil, leur avarice, & leur luxe! ils ont attiré l'indignation du Seigneur, qui ne pouvant souffrir plus long-tems leurs profanations & les blasphèmes dont ils étoient la principale occasion, a enfin abandonné son héritage à ses ennemis, pour être pillé & dévasté. Oui, les religieux & les prêtres scandaleux répondront devant Dieu des abus énormes qu'ils faisoient des biens, qui ne leur avoient été donnés que pour le service du maître auquel ils appartenoient. Ils répondront de l'usurpation & du pillage de ces biens, parce que c'est une suite de leurs désordres & de leurs scandales. Les menaces du Prophète se vérifient sur eux sensiblement: *Vous avez violé mon alliance avec la tribu de Levi, dit le Seigneur des armées, c'est pourquoi je vous rendrai méprisables & vils aux yeux de tous les peuples (Vos autem recessistis de via, & scandalizastis plurimos in lege: irritum fecistis pactum Levi, dicit Dominus exercituum, propter quod & ego dedi vos contemptibiles & humiles omnibus populis. Malach. 2.)*. On peut encore appliquer ici cette parole de Jesus-Christ à ses apôtres: *Vous êtes le sel de la terre, mais si le sel s'affadit, comment pourra-t-il reprendre sa vertu? Il n'est plus bon à autre chose qu'à être jetté dehors & foulé aux pieds par les hommes (Vos estis sal terræ &c. Matth. 5.)*. O prêtres zélés & fideles! ô pasteurs

charitables & désintéressés! ne vous laissez point abattre par cet avilissement du sacerdoce : vous n'aviez point de part à la prévarication, & cependant vous ferez la victime de la punition ; mais rallumez le feu sacré dont vos cœurs sont embrasés ; les amertumes dont vous allez être abreuvés, sont sans doute bien propres à vous empêcher de vous livrer au relâchement & à la tiédeur. Voyez la tristesse de l'Eglise qui gémit sur les malheurs de la France, sur la désolation de ce beau royaume qui fut toujours si cher à son cœur, & sur les progrès de l'irréligion dont les ravages sont déjà si alarmans ; voyez la douleur de l'épouse de Jésus-Christ, & empressez-vous de la consoler. Voyez le mystère d'iniquité qui se consume, & travaillez à sauver vos frères de la tentation universelle qui se prépare. C'est au moment des combats que le courage doit se ranimer & s'enflammer : souvenez-vous des Apôtres & des Martyrs, vous allez comme eux être haïs & méprisés de tous les hommes : mais heureux si comme eux vous répandez votre sang pour la défense de la Religion sainte dont la garde vous a été confiée ! Heureux si vous êtes les imitateurs de leur charité, de leur patience, de leur désintéressement, de leur courage héroïque ! On vous a dépouillé de vos possessions sacrées de la manière la plus tyrannique & la plus outrageante ; mais apprenez aux peuples qui vous écoutent encore, à respecter les propriétés des grands comme celles des petits. Opposez-vous de toutes vos forces à l'esprit de rapine & de brigandage qui devient si commun. Enseignez qu'il faut rendre à César ce qui appartient à César, & à Dieu ce qui appartient à Dieu. On ne parle plus que d'une liberté effrénée : dites

Horat. tentationis quæ ventura est in orbem univversum, tentare habitantes in terrâ. Apoc. 3.

aux chrétiens qu'il n'y a point de vraie liberté sans la soumission aux loix de Dieu & de l'Eglise, & qu'on ne peut briser le joug de l'Evangile que pour tomber dans les fers de la plus misérable servitude. Montrez à nos concitoyens que l'égalité dans la société ne peut être qu'une chimere, & que toutes les propriétés sont sous la sauve-garde de la loi suprême du souverain Juge. Pourriez-vous être complices de l'exécution de ces décrets injustes, qui soulèvent les peuples contre les grands & contre leurs possessions? Pourriez-vous, par une doctrine séditieuse, indiquer au peuple les nobles & les seigneurs comme des tyrans qu'il faut écraser, comme d'anciens ravisseurs qu'il faut dépouiller? Souvenez vous qu'au-dessus des décrets de l'assemblée-nationale, il y a une loi inflexible qui condamne toutes les injustices, qui réprime toutes les rebellions, qui établit toutes les propriétés sur la possession, qui ordonne aux pauvres & aux petits de respecter l'ordre de la Providence dans la distinction des rangs & dans les inégalités sociales. Pourriez-vous être complices de l'exécution de ces décrets téméraires qui nous représentent toutes les loix de nos peres comme des institutions barbares? Les loix barbares sont celles qui anéantissent le droit naturel en détruisant des propriétés fondées sur ce droit immuable. Les loix barbares sont celles qui inspirent des haines violentes, des séditions, des meurtres, des brigandages & des incendies. Et c'est ainsi qu'en attaquant la Religion, on ébranle toujours les fondemens de la société; c'est ainsi que l'impiété a toujours été turbulente, & qu'elle a toujours armé le citoyen contre le citoyen; *Surget gens contra gentem.* Luc. 21. Elle est toujours ennemie de

la paix, de la subordination & de l'autorité. C'étoit peu pour elle d'humilier un roi, d'ensanglanter & de renverser son trône, & de le rassasier d'opprobres; ce n'étoit pas assez de fouler à ses pieds les pasteurs de l'Eglise, & de les accabler d'insultes après leur avoir ravi leurs prérogatives les mieux fondées & leurs propriétés les plus inviolables; il falloit encore que sa fureur s'étendit d'un bout du royaume à l'autre. *Et ego non parcam ultrà super habitantes terram, dicit Dominus; ecce ego tradam homines in manu proximi sui. . . & concident terram, & non eruam de manu eorum.* Zach. 11. Voilà l'anarchie & le despotisme; voilà les conséquences de ces principes anti-chrétiens qui nous font oublier que c'est Dieu qui gouverne les sociétés par les rois (ou par ceux qui administrent la souveraineté) sur la terre, & par les loix émanées de sa sagesse. Voilà les suites nécessaires de l'irréligion qui s'efforce d'anéantir le christianisme, & qui en l'anéantissant bouleversera la monarchie qui étoit fondée sur cette Religion sainte & adorable. Je ne puis penser sans frémir aux attentats présens & futurs de cette philosophie orgueilleuse qui éclaire tous les peuples de la lumière impure de son flambeau infernal. *In gutture tuo sit tuba, quasi aquila super domum Domini, pro eo quòd transgressi sunt fœdus meum, & legem meam prævaricati sunt: projecit Israel bonum, inimicus persequetur eum; ipsi regnaverunt & non ex me, principes exiterunt & non cognovi.* Osée 8.

„ Faites retentir la trompette, élevez votre
 „ voix comme un aigle sur la maison du Sei-
 „ gneur, parce qu'ils ont transgressé mon al-
 „ liance, & qu'ils ont prévariqué contre ma
 „ loi: Israël a rejeté le bien, il sera livré à

„ la fureur de son ennemi , ils ont regné d'eux-
 „ mêmes , & ils n'ont plus reconnu ma royauté ;
 „ il s'est élevé des princes & je ne les con-
 „ nois plus. „

Opinion d'un curé , membre de l'assemblée-nationale , sur l'emploi des biens ecclésiastiques.

A Paris , chez Volland , libr. quai des Augustins , 1790.

L'AUTEUR suppose ce qu'il doit en coûter annuellement pour les évêques & archevêques du royaume , pour les curés & vicaires , pour les pensions de retraite de ceux-ci , pour les séminaires , les cathédrales , les fabriques , pour les reconstructions d'églises & de presbyteres ; pour les pensions à accorder aux abbés , prieurs , religieux &c. ; pour l'acquit de la dette du clergé , pour les pauvres ; & il conclut „ que l'opération sur les biens „ ecclésiastiques fera une grande charge pour „ l'état „. Mais non , l'état ne payera pas. Le culte de Dieu ira à vau-l'eau , & ses ministres vivront comme ils pourront.

Chapitre XXXIX , d'un livre intitulé : *Voyages de deux freres , Art & Système.*

„ **A**RT & Système après avoir fait en Franco-Gallie les exploits dont nous venons de rendre compte , après avoir retourné ce royaume à peu près comme on retourne un habit , & cela pendant que le jeune roi de ces belles contrées dormoit paisiblement dans son berceau , s'ennuyoient presque de leur gloire , & résolurent de quitter pour un moment le

soin de bouleverser des états. Il leur falloit cependant quelque chose pour leurs menus plaisirs. Ils résolurent donc d'exercer leur talent sur les sciences, sur la philosophie sur-tout, & ils partirent pour les rives d'Albion.

Ils n'y restèrent pas aussi long-tems que le portoit leur premier dessein; & le mien n'est pas non plus de dire tout ce qu'ils y firent. Ils formerent quelques adeptes, & s'en retournerent bientôt en Franco-Gallie, en méditant une plus grande entreprise.

Système avoit imaginé pendant qu'il étoit en Britannie, de renfermer en un corps-d'ouvrage, comme dans un seul & même cercle, toutes les sciences, tout ce qu'une intelligence humaine pouvoit savoir. Plein de cette heureuse idée, il voulut l'exprimer, ainsi que tout son plan, par un seul mot, & ce mot fit bientôt la plus grande fortune. Il excita même un sentiment si profond d'admiration jusques chez le frere aîné, que celui-ci, n'étant pas maître de ses transports, sauta au cou de *Système*, & sans pouvoir proférer un seul mot, le tint long-tems ferré contre sa poitrine.

Revenu à lui-même, il commença à exécuter, à exécuter, & il exécute encore.

Cependant comme à de vastes génies une seule entreprise, quelque grande qu'elle soit, ne suffit pas; & comme les deux freres avoient formé d'ailleurs de nombreux disciples, ils imaginerent bientôt d'autres moyens pour pouvoir suffire à l'ardeur de ceux-ci, qui demandoient sans cesse de nouveaux ordres à leurs maîtres, de nouvelles occasions de signaler leur zele.

Un beau matin, ce zele les ayant enflammés tous plus qu'à l'ordinaire, ils vinrent, avides d'exploits, & affamés, les uns disent de gloire, d'autres d'argent, se présenter à *Art & Système*, & ils leur tinrent ce séduisant langage. „ Illustres instructeurs du „ genre humain, nous voici à vos pieds, prêts à „ seconder vos nobles efforts & à tout entreprendre. „ Nous ne languissons que trop long-tems dans un „ ignominieux repos. Il est tems de nous en tirer, „ pour votre gloire & pour la nôtre. „

Art & Système ne pouvant résister à d'aussi pressantes sollicitations, répondirent: „ Allez, mes en-

„ fans, allez où la gloire vous appelle ; partez ,
 „ volez aux rives de ces deux fleuves qui servoient
 „ autrefois de bornes à l'ancien Empire Romain.
 „ Si nos présages ne sont pas vains, c'est là que
 „ vous vous ferez une renommée immortelle. Par-
 „ tez. Nous ne bornons plus vos talens ni vos ef-
 „ forts à produire des arbres généalogiques des
 „ connoissances humaines ; à combiner, diviser,
 „ classer tous les êtres. Laissez-là le gaz, le phlo-
 „ gistique, les molécules organiques, les volcans,
 „ les aérostats même. N'oubliez pas, nous y con-
 „ sentons, la théologie ni la jurisprudence. Pour ces
 „ sciences-là, les réformes qu'il y a à faire peuvent
 „ entrer dans nos desseins. Mais emparez-vous sur-
 „ tout de la science du gouvernement, des finan-
 „ ces, de la tactique. C'est par-là que vous frappe-
 „ rez de grands coups & que vous changerez la
 „ face des empires. Laissez aux Mentor, aux Té-
 „ lémaque leurs vieilles maximes. Que savoient-ils
 „ ces bonnes gens ? On étoit alors infatué de sa-
 „ gesse. Qu'on apprenne à gouverner les hom-
 „ mes comme des marionettes, à les mouvoir à
 „ notre gré par un simple fil-d'archal, que nous
 „ tiendrons toujours dans nos mains. Formons à
 „ cet effet par-tout des écoles *triviales*, des écoles
 „ *normales* &c. &c. Et quant à l'esprit qui forme &
 „ dirige les armées, laissons aux Alexandre, lais-
 „ sons aux Jules-César leurs vieilles maximes, la
 „ possession de vaincre leurs ennemis. Il s'imagi-
 „ noit, le bon-homme César, & cela pour avoir
 „ subjugué les Gaules, une partie de la Germanie
 „ & la Grande-Bretagne, qu'on pouvoit l'en croire
 „ sur son expérience en fait de conduite du soldat.
 „ Il avoit bien cette confiance-là, lorsqu'il établis-
 „ soit que le courage, que l'amour du devoir & du
 „ travail en faisoient le principal mérite ; que des
 „ ames & des corps énervés n'étoient pas propres
 „ à la discipline militaire ; que c'étoient des lâches
 „ qu'il falloit bannir des armées. Vieilles erreurs
 „ que tout cela. Pour vous, nos enfans, enseignez
 „ par-tout que la foiblesse des corps & des ames
 „ ne fait rien ; que le soldat ne doit être qu'un au-
 „ tomate ; que, dès qu'il fait lever son arme, c'est
 „ assez. Enrégimentez hardiment tous ceux que ces
 „ vieux radoteurs Grecs & Romains excluient

„ avec tant de soin de leur milice , de leurs lé-
 „ gions , qu'ils ne vouloient point admettre au ser-
 „ ment militaire. Que vos armées soient composées
 „ au contraire de débauchés , de parjures , de gens
 „ qui ne craignent ni Dieu , ni les hommes , qu'im-
 „ porte ? Enrôlez-les même de préférence ; obligez
 „ tous les vauriens de vos états à vous servir.
 „ O ! que vos drapeaux vont s'illustrer ! O ! que
 „ vous vous trouverez bien au grand jour d'une ba-
 „ taille ! Vous allez certainement reculer les fron-
 „ tieres de tout empire qui se soumettra à vos le-
 „ çons. Au lieu de réunir vos forces , de rendre
 „ vos camps imprenables , & de décider ainsi la
 „ victoire ; soit que vous attaquiez , soit que vous
 „ vous défendiez , enseignez à diviser , à partager ;
 „ étendez-vous au loin ; formez par-tout des cor-
 „ dons ; couvrez , par cette invention heureuse , si
 „ peu connue des anciens , les frontieres d'un pays
 „ immense. Quel est l'ennemi qui ne pâlera pas en
 „ rencontrant de tous côtés vos bataillons , vos esca-
 „ drons , & cela dans une étendue de soixante ou
 „ quatre-vingt lieues ? Les Romains , avec leurs
 „ légions si nombreuses & si fortes , n'avoient pas
 „ ce secret. Quant aux finances ; les nouveaux
 „ moyens d'en imposer ne sauroient vous man-
 „ quer. Formez sans fin & sans cesse des bureaux ,
 „ des bilans , des comités , & sur-tout établissez force
 „ principes. Assujettissez tout le monde & toutes
 „ choses à ces bienheureux principes ; qu'une fois
 „ établis , ils gouvernent tout , agriculture , indus-
 „ trie , commerce. Qu'il ne soit libre à personne
 „ de s'en écarter ; pas permis à un marchand , à
 „ un cultivateur de s'enrichir en enrichissant l'Etat ;
 „ pas à un fabricant de travailler les étoffes les
 „ plus belles , dès qu'il veut le faire à sa maniere ,
 „ c'est-à-dire , d'une maniere que vous n'aurez pas
 „ autorisée ou prescrite. Il faut , il faut absolument
 „ que tout se fasse selon votre volonté & d'après
 „ vos directions. De quoi se mêlent de mauvais su-
 „ jets de vouloir se diriger eux-mêmes ? Ils au-
 „ roient bonne grace de s'écarter de vos principes.
 „ Et de quels principes ? de principes de conseil-
 „ lers , de référendaires , de concipistes , de proto-
 „ collistes &c. &c. comme vous le ferez tous. Quelle
 „ gloire , mes enfans ! Partez donc Mais , à

„ propos; si l'on vous objecte un jour que vous au-
 „ rez trompé un prince qui sembloit être fait pour
 „ montrer l'amour du travail, & celui des hommes
 „ avec la tempérance & la justice, assis sur un même
 „ trône avec lui; si l'on vous objecte que vous avez
 „ vidé ses coffres au lieu de les remplir; que vous
 „ lui avez fait perdre plusieurs de ses provinces,
 „ fait désertir son pays, fait fondre les plus gran-
 „ des armées qu'il y eut jamais sur pied, comme
 „ on voit fondre une boule de neige aux rayons
 „ du soleil d'Avril: si l'on vous reproche tout cela,
 „ répondez que tout cela n'est rien; que vos con-
 „ seils ont eu pour objet l'amour de vous-mêmes,
 „ celui de vos plaisirs & de votre bourse, & que
 „ tout se fait pour la plus grande gloire d'*Art* & de
 „ *Système*. Qu'importe le reste? Qu'importe que les
 „ hommes soient heureux, pourvu que vous viviez,
 „ & sur-tout qu'il n'y ait point de prêtres? Mais hé-
 „ las! il y en a jusqu'à parmi vous. Chut! . . . vous
 „ serez les derniers, à ce que j'espère. Quel brillant
 „ avenir s'ouvre devant nos yeux! „

* P. J. Hanicq, imprimeur-libraire à Ma-
 lines, débite : *Déclaration de son Eminence le*
cardinal de Franckenberg, archevêque de Ma-
lines, sur l'enseignement du séminaire-général
de Louvain; suivi de l'approbation du souve-
rain Pontife, des actes d'adhésion de plusieurs
évêques & Universités, & d'autres pièces rela-
tives, 1 vol. in-8vo. Cette édition est attestée
 authentique par la signature de M. Vanzee-
 broeck ou de M. du Vivier, secrétaires de son
 Eminence, pour la distinguer de toutes con-
 trefaçons ou éditions apocryphes. Cet ouvrage
 se trouve chez les principaux libraires des Pays-
 Bas. Le même libraire a sous presse la traduc-
 tion flamande de ladite *Déclaration* &c., avec
 approbation.



NOUVELLES POLITIQUES.

ESPAGNE.

MADRID (le 15 Juillet). Notre différent avec l'Angleterre est toujours le même; la négociation n'a pas pris un caractère plus déterminé, ni une tournure plus amicale depuis l'arrivée de M. Fitzherbert; le ministère Espagnol s'en tenant à la déclaration signée par le comte de Florida-Blanca, à Aranjuez, le 5 du mois dernier.

La disgrâce de M. Cabarrus est publique & formelle; & il vient d'éprouver dans toute sa rigueur l'instabilité de la fortune, puisqu'actuellement il est non-seulement en prison, mais il n'est plus permis à personne de le voir ni de lui parler, pas même à son fils. Il lui a été nommé des juges; & dans ce nombre l'on compte M. de Campomanes. Cependant l'accusation contre lui n'est pas encore publiquement fixée ou du moins connue. L'on parle vaguement de malversations, dont M. de Cabarrus seroit coupable, & auxquelles il seroit redevable de la grande fortune qu'il a faite en très-peu de tems. L'on prétend que l'inquisition l'a aussi interrogé; & que la philosophie du prisonnier n'a pas été plus sage que son administration.

DANEMARK.

COPENHAGUE (le 19 Juillet). Le 12, la cour
Tome II. PP

étant en gala , & les ministres étrangers s'y trouvant avec la noblesse des deux sexes , le roi appella le Conseil-d'Etat dans la salle d'audience , où la reine-douairiere & le prince-héréditaire Frédéric avec la princesse , son épouse , s'étoient également rendus. Lorsque les membres de ce Conseil en revinrent dans l'anti-chambre , le premier-ministre comte de Bernstorff déclara à toute l'assemblée , " que S. M. recevoit actuellement les félicitations sur le prochain " mariage du prince-royal , son fils , avec la " princesse Marie-Sophie-Frédérique de Hesse-Cassel ". Dès que cette déclaration eut été faite , le baron de Sprengtporten , ambassadeur de Suede , & ensuite le prince de Wurtemberg furent admis à l'audience du roi , qui entra peu après avec la reine & L. A. R. dans l'anti-chambre. Au dîner qui s'ensuivit à une table de 58 couverts , la reine-douairiere porta au roi la santé du prince-royal & de la princesse , sa fiancée. En ce moment une décharge de 27 coups de canon se fit entendre de nos remparts. Le même jour , la déclaration de cette alliance s'est faite à la cour de Gottorp , où le mariage sera également célébré ; & au mois de Septembre le jeune couple est attendu en cette capitale , où l'on fait déjà des préparatifs pour leur réception solennelle.

S U E D E.

STOCKHOLM (*le 13 Juillet*). On sait que , depuis les actions des 3 , 4 & 6 Juin , nos flottes étoient bloquées par celles des Russes , au point que les nôtres n'avoient plus de communication avec notre pays. Il ne leur restoit donc d'autre parti que de périr , faute de vivres , ou de rompre la ligne des vaisseaux

Russes qui barroient le passage. Un vent d'Est, qui souffloit dans la nuit du 3 au 4, parut favoriser ce dernier parti : les nôtres en profiterent, mais non sans essuyer une grande perte : on la porte à 5000 soldats & matelots tués, & à 90 officiers, morts, blessés ou prisonniers. Les bagages de la flotte sont tombés presqu'entièrement au pouvoir de l'ennemi, de sorte que notre perte peut s'évaluer à quelques millions de dolars. Nous avons perdu sept vaisseaux de ligne, dont l'un fut en l'air, deux furent pris par les Russes, & les 4 autres échouèrent sur les bancs de sables. Nous avons aussi perdu 3 frégates, dont l'une fut brûlée, l'autre prise & la 3me. échoua. Le cutter le *Dragon* & le schooner le *Cosaque* ont disparu, sans qu'on sache ce qu'ils sont devenus. Le duc de Sudermanie a reçu un coup de feu qui lui a effleuré l'épaule & emporté l'épaulette ; il s'est retiré avec les débris de sa flotte consistant en 14 vaisseaux de ligne à Sweabourg. Le roi est arrivé, le 4 de ce mois, avec le reste de son escadre, à Swenskefund.

En ce moment l'on reçoit la nouvelle certaine que le roi ayant reçu quelque renfort, a attaqué la flotte légère des Russes, & remporté sur elle une victoire signalée. Nous avons pris 40 bâtimens parmi lesquels 5 frégates, & fait 2000 prisonniers.

R U S S I E.

PÉTERSBOURG (le 6 Juillet). Nous venons de recevoir des nouvelles importantes, dont voici quelques détails : le 3 de ce mois, un vent favorable s'étant levé, les flottes Suédoises, bloquées près de Birkö, leverent l'ancre

pour se faire jour à travers nos vaisseaux ; trois brûlots ouvrirent la marche ; l'amiral Tschitchagoff les laissa passer. L'un de ces brûlots, poussé par le vent sur une frégate Suédoise, y mit le feu ; le même brûlot ayant donné sur un autre vaisseau Suédois, le fit sauter en l'air. Ensuite, une division de vaisseaux ennemis ayant passé devant notre amiral Powalischin, celui-ci en prit un, fit sauter en l'air un second & échouer 3 autres. Le contre-amiral Chanikoff s'empara d'une frégate & de plusieurs petits bâtimens. La flotte ennemie a dirigé vers Sweabourg ; mais, toujours poursuivie par la nôtre, elle n'a pu se mettre en sûreté qu'après avoir perdu 7 vaisseaux de ligne, plusieurs frégates & vaisseaux de transport.

A N G L E T E R R E.

LONDRES (le 31 Juillet). On ignore encore quelle est précisément la destination de nos forces marines. Le *Morning-Herald* assure qu'aussitôt que quelques vaisseaux attendus seront arrivés à Torbay, la flotte mettra à la voile pour escorter à Gibraltar des bâtimens de transport, chargés de munitions & de provisions, dont la garnison aura vraisemblablement besoin, si la guerre a lieu. Le nouveau gouverneur de Gibraltar (le lord Charles Lenox) doit s'embarquer sur l'un des vaisseaux de la flotte, pour se rendre à cette forteresse.

Le chevalier d'Alvensleben, ministre de Prusse près de S. M. Britannique, est rappelé, & le comte de Redern qui doit le remplacer, est arrivé lundi dernier dans cette capitale.

Extrait d'une lettre de Madras du 10 Février.

« Une guerre ouverte avec Tippoo-Saïb paroit
 « être généralement regardée comme l'unique

» moyen de faire avorter les projets ambitieux
 » de ce prince turbulent, qui, en attaquant
 » le Rajah de Travancore, a enfreint une des
 » clauses du dernier traité de paix. Il est no-
 » toire qu'au mépris du traité conclu entre lui
 » & le lord Marcarteney, Tippoo Sultan re-
 » tient dans ses états un grand nombre d'An-
 » glois dont les uns se font vus forcés d'en-
 » trer à son service, pour se soustraire à d'af-
 » freuses tortures, & même à la mort. »

I T A L I E.

ROME (le 19 Juillet). Le cardinal Zelada, secrétaire d'Etat, a expédié un courier extraordinaire à Carpentras, avec une réponse précise aux lettres qu'il avoit reçues de cette ville. Les Etats qui s'y tiennent, paroissent disposés à admettre les décrets de l'assemblée nationale des François, avec cette réserve : *autant que lesdits décrets seront compatibles avec les convenances particulières du pays, & avec le respect dû au Souverain Pontife.* Mais on espere que les bons habitans du Comtat ne tarderont pas de voir que cette *compatibilité n'existe pas.* Déjà les mêmes Etats, frappés des suites affreuses de la révolution qui vient de se faire à Avignon, ont cru devoir prêter un nouveau serment au St. Siege, & donner au vice-légat, un asile & les plus grandes marques de considération.

On mande de Venise qu'une trentaine de seigneurs François qui y étoient arrivés, & dont quelques uns avoient une nombreuse suite, en étoient partis brusquement après un très-court séjour. On attribue leur départ précipité à quelque insinuation amicale qui leur avoit été faite de s'éloigner des terres de la république, à cause

de quelques discours trop libres qui avoient été tenus par leurs domestiques, lesquels se trouvent en contradiction avec la constitution d'une république qui n'est point encore apprivoisée avec l'idée d'une révolte générale.

NAPLES (le 15 Juillet). Le 2 de ce mois, à 8 heures du matin, la reine est heureusement accouchée d'un prince, qui a été baptisé une heure après au palais royal en présence de la noblesse & des ministres étrangers, & qui a reçu les noms de *Léopold Jean Joseph &c.*

On écrit de Castellamare que le couvent des PP. Dominicains a failli d'être écroulé sous les débris de la montagne sur laquelle il est situé. Le sommet de cette montagne s'étant entr'ouvert tout-à-coup, une grande partie s'écroula, de sorte que les fondemens de ce couvent restèrent découverts en grande partie. Deux maisons furent englouties sous la chute des terres, avec onze personnes. Quatorze autres ont été dangereusement blessées. A la même époque, il s'étoit élevé sur les côtes un ouragan terrible, à la suite duquel on avoit observé sur la mer 8 siphons d'une grandeur effrayante & plusieurs autres petits. Heureusement les marins purent se soustraire à ces phénomènes destructeurs.

LIVOURNE (le 14 Juillet). Samedi au soir, nous avons éprouvé ici des coups de vents bien extraordinaires dans cette saison. Ces ouragans ont extrêmement endommagé plusieurs navires. Une tartane a été naufragée, & plusieurs marins ont perdu la vie.

A L L E M A G N E.

BERLIN (le 25 Juillet). Il paroît par plusieurs lettres, que l'espoir de conserver la paix

se soutient encore, quoique le corps d'Ufedom doive aller joindre le roi, & qu'on transporte la grosse artillerie plus près des frontieres. Les troupes campent à mesure que la moisson laisse les champs à découvert. Bien des personnes prétendent que c'est le desir de sauver les biens de la terre, d'assurer des vivres à l'armée & aux habitans, qui fait différer la dernière décision.

Les régimens d'Eichman, d'Eckartsberg & de Perch en garnison à Wesel, qui ont rappellé tous leurs semestriers, ne se rendront pas en Silésie; mais il est très-vraisemblable qu'ils dirigeront leur marche d'un autre côté pour se réunir à d'autres régimens.

VIENNE (le 24 Juillet). Le corps du feld-maréchal baron de Laudon, mort le 14 de ce mois, comme nous l'avons déjà annoncé, dans la 74^{me}. année de son âge, vient d'être transporté ici pour être enterré à Hadersdorff dans le tombeau qu'il s'y étoit fait faire dans l'église paroissiale.

Le maréchal de Laschy partira après demain pour aller prendre le commandement en chef des armées, où sa présence est d'autant plus nécessaire, que depuis la mort de M de Laudon, il y a de la méfintelligence entre plusieurs officiers-généraux employés en Moravie. Une raison plus pressante encore seroit, si toutefois on pouvoit s'en rapporter aux avis particuliers qui nous viennent de la Silésie, la tournure peu favorable que prennent les négociations. Comme, malgré la fréquence des courriers venus de Reichenbach, il n'a rien transpiré du contenu de leurs dépêches, & qu'on cache soigneusement au public la véritable position des choses, on est porté à croire que

les nouvelles sont désagréables ; & c'est d'après cette considération qu'on ajoute foi aux lettres particulières , qui représentent les affaires comme s'embrouillant de plus en plus. On y reproche à notre cour d'avoir trop varié & de n'avoir pas suivi de plan fixe , en sorte que chaque nouvelle proposition obligeoit à l'envoi d'un courier.

Dans quelques cantons de la Bohême , les payfans continuent à se refuser aux coryées , & on les y contraint par des exécutions militaires ; la diete du royaume s'est assemblée le 12 à Prague. — Voici ce que l'on mande de Bude , en date du 12. » Des altercations infinies sont la cause de l'inactivité de la diete. Au milieu de toutes ces divisions , les députations ont arrêté un projet de diplôme inaugural. L'énumération des principaux points qu'il contient , suffira pour faire entrevoir les débats auxquels il va donner lieu ; le roi doit promettre d'inférer de nouveau , dans le serment royal , la clause du décret d'André II , qui a été annullée sous Léopold I : cette clause autorise les Etats à *contredire & à résister au roi* en cas de violation des loix. Il y aura une diete annuelle , un sénat perpétuel spécialement chargé de l'administration ; le roi résidera à Bude une partie de l'année ; aucune taxe ou impôt , que du consentement de la diete à laquelle on rendra compte des dépenses ; un Conseil de guerre particulier subordonné à la constitution ; le militaire Hongrois sera toujours cantonné dans le pays , & le roi n'en pourra employer que le tiers à la défense de ses autres provinces ; la Gallicie & la Lodomerie seront à perpétuité réunies à la couronne ; des ambassadeurs ou ministres plénipotentiaires Hongrois

réfideront à la diete de Ratisbonne & dans les cours de France, d'Angleterre &c. Ces articles ont été propofés à la diete *in plenis*; mais on ne fait pas encore le réfultat des délibérations qu'ils ont occasionnées. „

MUNICH (*le 15 Juillet*). Une épizootie afsez alarmante commence à regner en Baviere. Elle s'est manifeflée d'abord près de Straubing, d'où elle s'est étendue jufqu'ici. Elle attaque les bœufs, les moutons & les chevaux, qui périffent très-promptement. Le gouvernement s'est occupé fur le champ des précautions néceffaires. Sur l'avis du confeil de médecine, on a ordonné de faire des fumigations dans les écuries & étables, & de mêler du fouffre dans la boiffon des animaux.

Quelques politiques prétendent que notre électeur pourroit bien être élevé à la dignité impériale. Il paroît certain qu'il en fera queftion, & on dit que S. A., malgré fon grand âge, n'est pas éloignée de l'accepter.

F R A N C E.

PARIS (*le 4 Août*). Au milieu des fêtes & des fpectacles qui diftraient la nation, on parle par inconfidération fans doute, de dangers qui, dit-on, nous menacent au dedans & au dehors. M. de Bonne-Savardin a été arrêté comme complice de la conjuration de M. de Maillebois; délivré de fa prifon, il a été affaffiné, à ce qu'on prétend, par fes libérateurs; mais tout cela eft encore obfcure, & fi atroce qu'il eft prudent de n'en pas parler.

Il y avoit long-tems qu'on n'avoit parlé d'aéroftat. Ce joujou manquoit encore à la révolution. Il devoit s'élever le dimanche, 18 Juillet. Tout le monde, les confédérés fur-tout,

l'attendoient avec impatience : il parut en effet ; mais son exécution ne répondit pas à l'attente générale ; il n'étoit pas assez plein pour pouvoir enlever un aëronaute ; & lorsqu'on voulut achever de le remplir, le gaz prit feu & causa une explosion qui fut fatale aux personnes voisines : plusieurs furent blessées très-grièvement , & l'une d'elles mourut d'abord.

Le même jour il étoit arrivé un grand malheur près l'abreuvoir de Chaillot , où beaucoup de monde a péri, le bac ayant chaviré. Des personnes distinguées ont été noyées. Aurillac seul aura à regretter trois de ses députés, dont deux freres, appelés Mrs. de St-Etienne.

Il y a eu le 15 depuis 11 heures du matin, jusques à 6 heures du soir, dans les caffés du palais royal une grande fermentation : plusieurs citoyens ont prétendu que le roi auroit dû venir prêter son serment à l'autel de la liberté, & que tout ce qui s'étoit fait le 14, devoit être regardé comme non-venu, c'est-à-dire qu'il falloit recommencer la cérémonie. Plusieurs orateurs ont été arrêtés, comme des perturbateurs du repos public. Ces enlèvemens-là ont produit le désespoir du Sr. Robinot, premier violon des variétés : celui-ci, au milieu d'un groupe nombreux, est prié de lire une motion ; il est obligé de souscrire à cette pressante priere, & le voilà qui devient l'orateur de ce cercle attentif. Un gros de grenadiers arrive ; ils enlèvent le lecteur : celui-ci, conduit au district de St. Roch, raconte le fait, déclare qu'il est domicilié, & prouve que ce n'est que par complaisance qu'il avoit lu l'écrit. Le président du comité lui enjoint de retourner chez lui ; mais la patrouille dont il est la proie, veut l'emmener à la mairie ; Ro-

binot s'indigne ; il croit être sous un régime encore plus violent que celui de 1788 ; il perd la tête dans son désespoir ; il saisit une baïonnette , & il s'en donne plusieurs coups ; alors on est obligé de remporter ce citoyen chez lui.

L'assemblée-nationale s'occupe de plusieurs affaires très-déliçates. Celle d'Avignon a été remise sur le tapis. Depuis l'époque de l'insurrection qui a eu lieu dans cette ville , elle est livrée à la dépopulation , à la défiance , & à la misère. Le peuple s'étant permis les assassinats les plus coupables , sous le nom de supplices , envers des nobles & autres personnes qualifiées , qui s'étoient montrés contraires à ses desirs , les citoyens aisés & la plus grande partie des notables en étoient sortis ; & , pour prévenir les effets de la fermentation qui la menaçoit sans cesse , la garde-nationale d'Orange y entretenoit 60 hommes qui tiroient au sort pour se relever : mais , ce service ne se faisant plus qu'avec répugnance , la municipalité d'Orange avoit demandé à l'assemblée-nationale un secours de troupes de ligne , pour maintenir la tranquillité & protéger la sûreté des citoyens dans Avignon. Ce fut M. de Broglie , qui présenta , au nom du comité des rapports , un projet de décret sur l'affaire d'Avignon. M. Bouche appuya de nouveau de toutes ses forces la demande que cette ville a faite , d'être réunie à la France & de vivre désormais sous la constitution Française. L'on eut à cette occasion la certitude , que Carpentras & le Comtat-Venaissin n'ont pas suivi l'exemple des Avignonois ; qu'ils ont au contraire persisté dans l'obéissance au St. Siège comme à leur souverain ; & M. Bouche parut s'en plaindre , en faisant sentir l'intérêt , qu'à la France , pour

le maintien de ses revenus , de garder Avignon. Enfin l'article suivant , rédigé par M. de Broglie , fut décrété.

„ L'assemblée nationale , après avoir entendu le compte , qui lui a été rendu par le comité des rapports , des lettres & procès-verbaux , en date du 7 Juillet , adressés par le maire & les officiers municipaux d'Orange , a décrété & décrète , que son président se retirera dans le jour auprès du roi , à l'effet de supplier S. M. de donner les ordres les plus prompts , pour qu'il soit envoyé à Orange le nombre de troupes de ligne , qui sera jugé nécessaire , pour veiller au maintien de la tranquillité publique , & à la sûreté de cette ville. „

Voilà donc l'assemblée nationale devenue souveraine d'Avignon par voie de fait & d'exécution. On craint avec raison qu'une telle démarche ne soit envisagée par les souverains d'Europe , comme une leçon redoutable & bien propre à déterminer leurs résolutions dans la crise actuelle de la politique générale.

L'éloge funebre de Francklin a été prononcé mercredi dernier dans la halle aux bleds. Elle étoit tendue de noir. On y avoit élevé une chaire devant laquelle étoit placé le buste de Francklin , sur une espede d'autel. C'est M. l'abbé Fauchet qui a prononcé le panégyrique. On sent bien que son genre d'éloquence étoit merveilleusement approprié à la singularité de ce temple nouveau & de cette fête religieuse. Un prêtre romain , célébrant pour la première fois un protestant , offroit un contraste digne de tous ceux que nous a montrés la révolution. Mais l'esprit public est tellement changé , que la foule qui inondoit ce vaste édifice , & qui écoutoit le prédicateur , ne paroïssoit pas plus étonnée que les philosophes dont il étoit applaudi. La commune de Paris , plusieurs membres de l'af-

semblée-nationale, M. Bailly & M. de la Fayette assistoient à cette cérémonie. On a fort applaudi ce Discours, qui offre quelques mouvemens oratoires. Il est bien vrai qu'en général ils ne sont fondés que sur des lieux communs. Mais que faut-il au peuple à qui M. l'abbé Fauchet semble consacrer son éloquence? Il a tonné contre le fanatisme de ceux qui lui reprocheroient cette oraison funebre : *Si Francklin, a-t-il dit, n'avoit pas la perfection de la croyance, il avoit la perfection de la bienveillance.* M. l'abbé Fauchet paroît plus propre encore à l'éloquence qu'au raisonnement. Après nous avoir dit que l'Angleterre n'avoit que le fantôme de la liberté, il a voulu nous persuader que nous étions plus habiles & plus sages, en rejetant tout pouvoir intermédiaire, & en nous privant de cette première chambre qui arrête à la fois le despotisme du monarque, & celui de la multitude. Avant de se permettre de pareilles assertions, il faudroit être justifié par l'expérience d'un long succès, & par un siècle de prospérité, comme l'Angleterre. M. l'abbé Fauchet a paru ignorer que l'Amérique rapproche tous les jours sa constitution de celle de l'Angleterre; & que son président perpétuel & son sénat forment à peu près la chambre des pairs & le roi. (a)

(a) Voici ce qu'écrivit sur cette singulière harangue M. Linguet dans le n^o. 129 de ses *Annales.*, Ces rumeurs ont abouti à une harangue *civique, philosophique, patriotique*, & sur-tout emphatique, prononcée à la *nouvelle halle*, en présence de la *municipalité civile & militaire* de Paris par M. l'abbé Fauchet, *prédicateur ordinaire du peuple*; non pas dans l'acception noble, honorable pour

Une lettre de M. Lambert, contrôleur-général des finances, annonce que dans plusieurs parties du royaume, notamment à Soissons, à Crécy, le peuple arrête la perception des impôts; que plusieurs municipalités sont sans force pour faire exécuter les décrets de l'assemblée nationale; que quelques-unes s'élèvent contre cette perception, qu'enfin quelques gardes nationales favorisent les contrebandiers contre les commis.

Parmi les atrocités de cannibales que la licence a produites depuis la révolution sous le beau nom de liberté, on doit compter comme une des plus exécrables, celle qui a été commise le 14 Juillet à l'égard du président de la chambre des comptes d'Aix, qui s'étoit rendu de cette ville à sa terre de Gemenos, près d'Avignon, sur la route de Toulon. Il avoit fourni volontiers à toutes les dépenses nécessaires pour célébrer la fédération générale; & il étoit content de la joie de ses habitans. Un scélérat, fils d'un maître d'école qu'on avoit chassé du

„ l'orateur & pour l'auditoire, que l'on pourroit
 „ donner à ce mot d'après le changement que la ré-
 „ volution justifie; mais dans le sens qu'avoit en-
 „ core le mot *peuple* il y a quinze mois. On sait
 „ que du tems de la Fronde on appelloit le duc de
 „ Beaufort *le roi des halles*, parce qu'il en affectoit
 „ le langage, parce qu'il en careffoit les habitans
 „ & les habitans, parce que c'étoit là sur-tout le
 „ siege de son influence; c'est en ce sens que
 „ M. l'abbé Fauchet est *le prédicateur du peuple*. Cette
 „ observation ne paroitra pas trop forte à ceux qui se
 „ rappelleront de lui avoir entendu dire en chaire,
 „ que *J. C. avoit été crucifié par les aristocrates*. Ces
 „ faillies demi-burlesques, plus voisines du scan-
 „ dale que de l'éloquence, ont été la ressource
 „ des &c. &c. „

lieu depuis environ dix ans , avoit déclaré tout haut dès le matin , que pour venger l'affront fait à son pere , il vouloit tuer quelque aristocrate ; & il dirigea ses mains meurtrieres contre M. d'Albertas. Il l'assassina au milieu d'une nombreuse compagnie , à coups de couteau ; & ce vieillard respectable en est mort quelques jours après. Ce misérable fut arrêté sur le champ , & il avoua encore que son intention avoit été de faire le même parti à M. l'évêque de Marseille , qui est seigneur d'Aubagne. Il a été conduit dans les prisons d'Aix.

L'insurrection éclata le 19 à Lyon , & un malheureux Suisse fut inhumainement pendu entre deux lanternes. Les circonstances de cette exécution font frissonner d'horreur. Pendant plus de trois heures , le peuple l'a traîné dans les rues , en jettant des cris horribles. Il n'est venu à son secours qu'un très-petit détachement de la garde-nationale , qui bientôt l'a abandonné. Il est resté à la merci de trois mille bourreaux. Les uns le frappaient avec des bâtons ; les autres lui brûloient le visage avec des torches ardentes. Cette scene barbare a été prolongée bien avant dans la nuit : tous les cœurs honnêtes & sensibles ont frémi du sort de cet infortuné.

MM. les officiers municipaux de la ville de Brest ayant écrit à M. l'évêque de St. Pol-de-Léon , pour se plaindre de ce qu'il avoit défendu de célébrer une messe solemnelle le jour de la fédération générale ; ce prélat leur a fait la réponse suivante , qui a été envoyée à l'assemblée-nationale.

« J'ai toujours été , & j'irai toujours au-devant de ce que pourront desirer la ville de Brest & ses administrateurs , lorsque ma conscience me

le permettra ; il est vrai que j'ai permis ce que vous me demandiez, lors de l'installation de la municipalité ; mais depuis cette époque, les circonstances sont bien changées. Personne n'est plus que moi ami de la liberté dont on établissoit les principes ; personne n'est plus ennemi des abus qu'on travailloit à détruire. Je voyois une puissance civile qui portoit des décrets sur l'administration politique de l'Etat. Aujourd'hui je vois cette même puissance, sans le concours de l'autorité ecclésiastique, statuer sur la discipline générale & particulière de l'Eglise entière, disposer à son gré de la juridiction, l'ôter & la donner aux métropolitains, aux évêques, aux curés, selon sa volonté ; briser le lien de la juridiction qui subordonne tous les ministres de l'Eglise catholique à leur chef ; & toutes ces dispositions sont décrétées sous le nom de constitution ecclésiastique, faisant partie de la constitution de l'Etat. S'il ne s'agissoit, messieurs, que de la fédération des troupes nationales avec les troupes de ligne, pour maintenir la paix, la liberté, l'inviolabilité des propriétés & des personnes ; que de resserrer entre tous les citoyens les nœuds de la fraternité, je voudrois pouvoir me multiplier, & remplir les premières fonctions à toutes les fêtes religieuses ; mais... il s'agit de se liguier par un serment, pour maintenir une constitution qui renferme des dispositions essentiellement contraires à la Religion, en détruisant le régime constitutionnel que lui a donné Jesus-Christ. Je vous déclare que je ne puis, sous aucun rapport, concourir à ce serment. L'Eglise est infaillible sur le dogme, les mœurs & la discipline générale ; les évêques en sont les juges & les dépositaires. D'après les raisons qui justifient

fient mon refus , & que j'ai cru devoir vous faire connoître , je serois à vos yeux un dépositaire infidèle , & je ne mériterois que votre mépris , si je sacrifiois ma conscience & mon devoir au desir de vous plaire. Quand je ne serois pas guidé dans l'accomplissement de mes devoirs par des motifs d'un ordre supérieur , j'en trouverois un puissant dans l'ambition de conserver votre estime. Je suis avec un très-respectueux attachement , &c. »

Signé Jean-François , évêque de Léon

Léon , ce 10 Juillet 1790.

Depuis la destruction du clergé , & l'inutilité déjà reconnue de sa spoliation , on commence à lui rendre justice & à sentir l'iniquité & la barbarie des décrets que la philosophie a lancés contre lui. On lit dans le *Journal de Paris* , feuille entièrement asservie aux coriphées de l'assemblée nationale , le passage suivant.

« On a toujours admiré le bel ordre & l'habile intelligence de son administration ; quoique le clergé ne fût pas peut-être tout ce qu'il avoit , il savoit très-bien tout ce qu'il devoit , & l'exactitude de ses paiemens étoit admirable. M. Anson , très-en état assurément de bien juger un mérite de ce genre , a rendu aujourd'hui un éclatant témoignage aux lumières & à la sagesse qui ont présidé à l'administration du clergé. »

Tandis que les ennemis reconnus du clergé lui rendent des témoignages si honorables , des apostats jadis regardés comme ses défenseurs , le déchirent d'une manière barbare & cruelle. Le soi-disant abbé Cérutti , pensionné de M. Necker , vient de rassembler tout ce que la haine de Dieu & de son culte a jamais inspiré de sarcasmes & d'injures , dans un libelle intitulé

lé : *Idées simples & précises sur le papier-monnaie, les assignats forcés, & les biens ecclésiastiques.* Dans une Lettre qui termine ce libelle, il tâche vainement de se justifier du reproche d'apostasie par ces mots. » J'attaque
 » des abus sacrilèges & non les vérités saintes. Je ne suis ni l'apôtre d'une religion
 » nouvelle, ni l'apostat de l'ancienne. Mais
 » j'applaudis à l'assemblée-nationale, qui veut
 » rendre à l'Eglise cette simplicité primitive,
 » & cette fraternité chrétienne que l'évangile
 » a établies pour le bonheur du genre humain ». Cet hypocrite langage est trop connu & trop usé pour faire une seule dupe. (a)

Dans les *Considérations* que M. Dupont, député à l'assemblée-nationale, vient de publier sur la position politique de la France, de l'Angleterre & de l'Espagne, on lit entre autres, ces paragraphes. » Il ne faut pas croire
 » que nous ayons la paix, en disant aux Anglois : *qu'ils peuvent faire ce qui leur plaira ; qu'ils n'ont rien à craindre de notre part, & que très-assûrément nous ne voulons & ne ferons point la guerre.* S'il étoit possible qu'un peuple comme le nôtre, qu'une
 » assemblée-nationale comme la nôtre, qu'un
 » roi comme le nôtre, livraient ainsi notre
 » gloire & nos amis au glaive des usurpateurs,
 » nous aurions la guerre beaucoup plus certainement, & nous l'aurions au moment qu'il
 » plairoit à l'Angleterre de choisir, après qu'elle

(a) Qui croira que ce libelle se vend publiquement & très-librement à Bruxelles, capitale d'une province qui vient de s'ériger en république, pour conserver sa Religion contre les efforts d'une philosophie tyrannique & impie ?

„ auroit augmenté ses moyens , après qu'elle
 „ auroit diminué les nôtres ; nous l'aurions
 „ beaucoup plus redoutable , beaucoup plus
 „ funeste ; nous l'aurions nécessairement mal-
 „ heureuse „ ——— „ Il ne faut pas croire
 „ que nous toucherons le ministère Britannique
 „ que par de la morale. Il ne faut pas croire
 „ que nous l'attendrissions par la pitié. Il ri-
 „ roit de nos génuflexions philosophiques ; &
 „ quand il n'en devrait pas rire , voudrions-
 „ nous faire pitié à l'Angleterre ? „

D'autres écrivains politiques parlent sur le
 même ton. Dans le *Journal général de France*
 „ on lit les passages suivans. „ Il est difficile
 „ de ne pas croire qu'il se trame des projets
 „ funestes à notre révolution dans les princi-
 „ paux cabinets de l'Europe. Le Landgrave
 „ de Hesse d'Armstadt vient d'envoyer à la
 „ diète un long Mémoire où il réclame les
 „ Traités de Westphalie & de Riswick , contre
 „ les décrets de l'assemblée-nationale. La phi-
 „ losophie qui la conduit , a fait très-peu de
 „ progrès dans les autres états de l'Europe.
 „ On prétend que le roi de Prusse , dans une
 „ lettre à un de ses ambassadeurs , s'est égayé
 „ aux dépens de l'assemblée-nationale. Elle dé-
 „ clare , dit-il , qu'elle ne veut point atta-
 „ quer les puissances voisines , & qu'elle se
 „ borne à conserver ses possessions actuelles ;
 „ mais pour compléter ce rêve édifiant , elle de-
 „ vroit décréter aussi qu'elle ne sera point
 „ battue „ ——— „ Au milieu de ces dan-
 „ gers que peut nous susciter la politique étran-
 „ gere , notre situation sera embarrassante , &
 „ les députés vraiment éclairés de l'assemblée-
 „ nationale ne se dissimulent point ces justes
 „ craintes. Les troupes disciplinées de la Prusse

31 & ses généraux pleins d'expérience, ne peu-
 32 vent être battus avec les injures des folli-
 33 culaires, & des anecdotes secretes publiées
 34 par des espions „ ——— „ Au reste nous
 35 sommes loin, par caractère & par systême,
 36 d'adopter aisément les rumeurs publiques;
 37 mais nous ne pouvons nous dissimuler que
 38 la certitude d'un danger prochain se fortifie
 39 de jour en jour; qu'il peut en coûter des
 40 troubles considérables, pendant qu'on peut
 41 les prévenir avec plus d'activité. En un mot,
 42 ceux qui ont le pouvoir en main, nous
 43 paroissent avoir trop de sécurité, ou même
 44 trop d'indifférence. „

Il paroît qu'en général une espece d'inquié-
 tude s'est emparée de l'esprit de la nation. Dans
 la séance du 27 Juillet, l'Assemblée-nationale
 a été instruite que dans une quantité de villa-
 ges, depuis Arras jusqu'à Metz, les payfans,
 effrayés pendant la nuit, on ne dit point sur
 quel fondement, s'étoient répandus dans les
 campagnes, & se prenant mutuellement pour
 ennemis, avoient été sur le point de fondre les
 uns sur les autres.

Cela n'empêche pas que les fêtes les plus
 bruyantes comme les plus longues ne se don-
 nent dans toutes les villes du royaume & sur-
 tout dans la capitale. Là, les fédérés chantent
 & dansent jusqu'à extinction de forces. On
 voit des dames du plus haut parage sautiller
 en rond donnant la main à une poissarde. Les
 opéra, comédies, farces & spectacles de tous
 les genres, accompagnent les festins fédératifs;
 & si la faim, les assassinats & divers accidens
 fâcheux enlèvent une partie des habitans de
 la France, on peut dire que l'autre ne se res-
 sent pas de ces désastres.

*Comeden-
 tes & bi-
 bentes, us-
 que ad eum
 diem quo
 intravit
 Noë in ar-
 cam.
 Matth. 24.*

Les *Annales politiques* de M. Linguet continuent à paroître avec beaucoup d'exactitude. Les lecteurs en font en général fort contens. On remarque que c'est le seul écrivain François qui apprécie avec équité la révolution Belgique, sans doute parce qu'il est le seul parfaitement instruit de l'état de ces provinces, & qu'il n'est pas d'avis que l'attachement d'un peuple à la Religion catholique soit un titre suffisant pour le calomnier. A l'occasion des honneurs rendus à feu Francklin, il s'exprime de la sorte dans son n°. 129. " Ce qui

„ m'étonne & me scandalise, c'est que dans

„ le même tems, dans le même pays, dans

„ la même ville, on divinise *au nom de la*

„ *liberté*, un homme assez médiocre, dont tout

„ le mérite a été de concourir paisiblement,

„ & sans risque pour sa personne, à une révolution qui étoit plutôt le fruit de sa

„ vengeance personnelle, que celui des besoins effectifs de sa patrie; tandis qu'on

„ s'efforce de couvrir d'opprobre, des hommes

„ vraiment généreux, qui ont brisé les fers réels de leur pays; des hommes vraiment

„ braves, qui ont exposé leurs têtes, qui les exposent encore pour la liberté de leur patrie; tandis qu'on les décrie, qu'on les calomnie, qu'on les appelle des brigands, des

„ *scélérats*; tandis qu'une armée de *periodistes*, ou soudoyée, ou trompée, prostitue

„ ses efforts, son artillerie typographique, au service de leurs anciens tyrans, & n'oublie rien pour les replonger tout à la fois dans

„ l'ignominie & la servitude. Je l'ai déjà dit, mais on ne peut trop le répéter: s'il s'agissoit de comparer, d'après les loix de la

„ justice, la révolution *du Brabant*, & l'in-

„ surrection de l'*Amérique septentrionale*, on
 „ seroit bien étonné du résultat de ce paral-
 „ lele. On trouveroit que les *treize Etats-Unis*
 „ avoient ensemble moins de griefs réels, fon-
 „ dés, que le dernier des individus du *Bra-*
 „ *bant*; & quel avantage auroient les *patrio-*
 „ *tes Belges*, ainsi que leurs chefs, en les
 „ comparant personnellement aux *Insurgens* de
 „ l'autre monde, à leurs directeurs, sur-tout
 „ à celui dont il s'agit ici ! „

M. L. s'étend ensuite sur la part commode
 & peu active que Francklin a prise aux affai-
 res de l'Amérique, sur son costume singulier,
 sa figure antique & ses exotiques lunettes, qui
 attachoient les yeux de la multitude &c. ; après
 quoi il continue de la sorte. „ Ce n'est pas
 „ là tout-à-fait le rôle qu'ont joué, que
 „ jouent les *van der Noot*, les *van Eupen*, ni
 „ le *Congrès*, ni les *Etats*, objets de la vé-
 „ nération des *Belges*. Ce n'est pas à un cos-
 „ tume étranger & affecté, qu'ils doivent les
 „ respects, la confiance, dont les provinces
 „ respectives de cette confédération ne ces-
 „ sent de multiplier les preuves. Exilés par
 „ le sceptre de fer, auquel ils avoient voué
 „ une haine vraiment *patriotique*, poursuivis
 „ d'asile en asile, par ses menées fourdes, par
 „ ses pratiques accoutumées, sans cesse me-
 „ nacés du poignard & du poison, attaqués
 „ sur les lieux dans la personne de tout ce qui
 „ leur étoit cher, pros crits par des procédures
 „ prétendues juridiques, dont la base étoit la
 „ violation ordonnée, prescrite *légalement*, de
 „ toutes les loix reçues chez les peuples po-
 „ licés; c'est en brisant ce sceptre d'une main
 „ victorieuse, & sans secours *extérieurs*, qu'ils
 „ se sont ouvert les portes de leur patrie :

„ c'est en forçant à une fuite honteuse les
 „ satellites de la tyrannie, qu'ils ont réinté-
 „ gré la liberté à leur suite : leur triomphe a
 „ été acheté par des dangers sans nombre ; &
 „ il est aujourd'hui justifié par des preuves de
 „ valeur ainsi que de dévouement, non moins
 „ innombrables. „

La comparaison qu'il fait de la révolution
 Française avec celle de la Belgique, présente des
 traits également remarquables. „ Tandis qu'ici
 „ des députés armés se réunissoient de toutes
 „ parts pour prêter, avec appareil sur un au-
 „ tel élevé à grands fraix, le serment de main-
 „ tenir la constitution, de vivre pour l'aimer,
 „ de mourir pour la défendre, ces mêmes sen-
 „ timens se développoient dans la *Belgique*
 „ avec moins d'appareil peut-être, mais non
 „ pas avec moins de courage, avec moins de
 „ franchise, & sur-tout d'unanimité. Nos *Fé-*
 „ *dérés* admis à l'*Assemblée nationale* ont eu la
 „ douleur de n'y voir guere que des orages ;
 „ & en effet c'est bien de ce sanctuaire duquel
 „ la *France* attend son salut, qu'il est permis
 „ de dire avec Tacite : *major è longinquo re-*
 „ *verentia*. Un plaisant a dit qu'il en étoit des
 „ loix comme de la cuisine, qu'il falloit en
 „ profiter quand elle étoit faite, & se garder
 „ de la voir faire..... Sans entrer dans au-
 „ cune dissertation sur ce sujet délicat, je me
 „ bornerai à observer qu'en *Brabant*, la cons-
 „ titution étant faite, & les peuples ayant été
 „ assez sages pour ne rien innover au *Palla-*
 „ *dium* qui consacre leurs droits, tout ce qui
 „ tend à en assurer la défense se passe avec
 „ une tranquillité préférable à la pompe bruyante
 „ dont nous sortons & dont nous ne pouvions
 „ nous passer. A chaque instant, dans les sce-

„ nes *patriotiques* qui se succèdent à *Bruxelles* ,
 „ l'attendrissement se mêle à l'admiration. „

Suit une description touchante , éloquente &
 très-pittoresque de plusieurs scènes de patriotisme
 & de générosité , que l'auteur termine de la
 manière suivante. „ Et ce peuple n'a pas en-
 „ core d'alliés ! Dans tout ce qu'il a fait jus-
 „ qu'ici , dans ce qu'il fait en ce moment , il
 „ est *seul*. Et les *Français* qui se disent *libres* ,
 „ les *Français* qui se nomment *patriotes* , les
 „ *Français* qui se prosternent devant le sque-
 „ lette d'un envoyé du congrès *Américain* ,
 „ qui ont pour général un officier , dont toute
 „ la gloire date des services par lui rendus au
 „ Congrès - *Américain* des *Etats-Unis* , ca-
 „ lomnient , s'efforcent de ridiculiser : ils con-
 „ courroient , ce semble , volontiers à écraser un
 „ peuple capable d'une énergie si sublime ;
 „ pourquoi ? parce que pour défendre sa liberté ,
 „ il s'est réuni en *Congrès* , parce qu'il a confié
 „ l'exercice de sa souveraineté à des *Etats*.
 „ Ah ! *Français* , *Français* , hélas ! vous serez
 „ donc toujours. . . . *Français*. „

„ Heureusement l'armée *Belgique* déjà nom-
 „ breuse , commence à s'aguerrir. Heureuse-
 „ ment la barrière , que la nature a préparée
 „ en faveur de ces provinces , est insurmonta-
 „ ble jusqu'ici. A moins de quelque grande
 „ trahison *ministérielle* , ou autre , *Léopold* ,
 „ malgré son alliance avec *tous les périodistes*
 „ *Français* , ministres & autres , ne parvien-
 „ dra jamais à les subjuguier. Répétons-le ,
 „ elles sauveront à la *France* , sans elle , mal-
 „ gré elle , s'il le faut , cet opprobre & ce
 „ danger. „

P A Y S - B A S.

BRUXELLES (*le 7 Août*). On apprend que le 3 au matin, les Autrichiens au nombre de 400 hommes, ont fait une irruption dans le pays de Limbourg, & surpris au village d'Oline, un corps de patriotes, dont plusieurs ont été tués, & le reste s'est retiré à Liege, où ayant reçu un renfort de mille hommes détachés de l'armée du général Schoenfeld, ils ne tarderont pas d'aller reprendre leur poste. —

Le même jour, les Belges ont remporté un avantage considérable, ayant passé la Meuse près de Bouvines & chassé les Autrichiens d'un poste important, en leur prenant deux canons, & emmenant 5 chevaux & 20 prisonniers, entre lesquels quatre canoniers, quelques dragons & hussars.

L'insurrection de la Collace de Gand & l'anarchie qui résulte du provisionnalisme de Mons, continuent à donner de l'inquiétude aux bons citoyens; mais l'on doit se reposer sur l'esprit & la disposition générale de la nation, foncièrement ennemie de toutes ces innovations impolitiques, & beaucoup plus à craindre que toute la puissance Autrichienne. Une consolation particulière pour les bons citoyens est de voir les Etats de Brabant tenir depuis le commencement de la révolution, cette immutabilité de principes, cette égalité, cette immobilité de conduite qui caractérisent le sage, en même tems qu'elles font la base d'une prudente & heureuse administration. Le Conseil souverain du duché de Brabant seconde les opérations des Etats avec un zèle & un patriotisme digne de cet illustre corps de magistrature. Il est bien vrai que les citoyens, brûlant du feu de la

patrie, voudroient quelquefois l'embrafer de leurs flammes, & lui donner une rapidité de marche, que la gravité ou la délicatesse des décisions judiciaires semblent retarder. Mais il ne faut pas douter que dans les occasions où l'équité, réunie au patriotisme, peut se donner un libre essor, ces respectables magistrats ne mettent de côté toutes les considérations que la pusillanimité, le respect humain, l'esprit de parti, l'esprit d'intérêt personnel, pourroient opposer à une justice prompte & indispensable. » Il est dur, sans doute, disoit un ancien, il est malheureux de sévir contre des freres & des enfans qui allument de nouvelles guerres dans le sein de la patrie; mais c'est un hommage dû à l'ineffimable liberté. » La postérité raisonnera peut-être sur ces résolutions extrêmes; mais quand elle aura tout pesé, elle décidera en faveur de la patrie & de ceux qui pour elle courent la carrière d'une gloire immense, mais pénible : »

*Natosque pater nova belia moventes
Ad pœnam pulchrâ pro libertate vocabit
Infelix. Utcumque ferent ea fata nepotes,
Vincet amor patriæ, laudumque immensa cupido.*
Æneid. L. 6.

Il nous est impossible de rendre compte de toutes les fêtes, cavalcades, chars de triomphe &c., que font naître les dons patriotiques que les citoyens de tout rang, sexe & âge accumulent dans les mains des Peres de la patrie. Animés du même esprit, les écoliers du college Thérésien ont délibéré & arrêté entre eux de faire à la patrie le sacrifice de la somme qu'on a coutume d'allouer pour les prix qu'on leur distribue à la fin de chaque année scholastique. En conséquence, ils

ont supplié Leurs Hautes-Puissances les Trois Etats de Brabant, de vouloir bien employer aux besoins de l'état la somme destinée à leurs récompenses littéraires. L'adresse qu'ils ont présentée à ce sujet étoit conçue dans les termes suivans :

Illustrissimi ac Potentissimi Ordines,

*Ut meritis omnium civium acclamationibus nostra etiam quantulacumque vox consonet, The-
resianarum scholarum accedimus alumni, nul-
lum nobis imploraturi emolumentum, immò quod
veteri forsan consuetudine debitum videri posset,
deprecaturi.*

*Scimus qui vestier in eos sit animus qui litte-
ras excolunt; scimus adeò quæ nobis industriæ
præmia ad litterarii curriculum metam munifi-
centia vestra constituerit; sed animo nos fore
gratiori credite, si hæc a nobis aversa publi-
cos in usus transferatis. Majores sunt aliorum
labores, aliorum majora merita, majores de-
nique reipublicæ necessitates, in quam pecunia
publica meliùs quàm in nos impendetur. Tam
exigui quidem meriti puderet, si majus ætas
& conditio sinerent. Parentes, propinqui, cives
opes vitamque profundunt; nos interim hoc
quodcumque est, pro puerili parte præstamus, dum
nostrum quoque sanguinem patriæ per ætatem of-
ferre licuerit. Hoc igitur non ipsâ re, sed animo
nostro metiamini, neque idèò repudietis, obtes-
tamur, Illustrissimi ac Potentissimi Ordines, qui
NOVO NUNC JURE RECENTIBUSQUE OFFICIIS
PATRIÆ VERÈ PATRES, brevi, quemadmo-
dùm confidimus, & vobis tot emptum laboribus
otium cum dignitate & civibus universis pacem
et libertatem, Deo juvante, conciliabitis.*

BRUGES (le 31 Juillet). Toute notre pro-

vince est irritée contre la démarche faite le 22 à Gand contre les Etats par quelques Vonckistes armés. Depuis ce funeste événement les Etats ne siègent plus & l'autorité souveraine de la province est hors d'activité ; on comprend sans peine les désordres qui pourroient résulter d'un tel état de choses s'il duroit ; mais le bonheur constant qui a couronné toutes les entreprises des Belges jusqu'à ce jour, fait espérer que le bon esprit de la nation surmontera cette nouvelle trame, ourdie contre sa tranquillité & son bonheur, & sur-tout contre la Religion : car lors de cette scandaleuse bagarre, on a entendu des forcenés crier, *il faut chasser tous les prêtres du pays (a)*. L'espérance du rétablissement de l'ordre est d'autant mieux fondée, qu'à Gand même tous les honnêtes

(a) Nouvel avis pour vous, après cent autres, peuple chrétien de la Belgique, peuple teint de son sang & de celui de ses tyrans pour la défense de sa foi, & qui peut dire au milieu des fureurs d'une irrégion générale : *Torcular calcavi solus & de gentibus non est vir mecum ; & aspersus est sanguis super vestimenta mea.* O hommes simples & droits, qui édifiez les étrangers & les indigènes par le spectacle de votre piété & de vos vertus, vainqueurs de la force, ne soyez pas les victimes de l'artifice ! Persuadez-vous bien que ceux qui attaquent vos prêtres, n'en veulent qu'à vous-mêmes ; qu'après avoir abattu le sanctuaire & rompu les liens que la Religion avoit formés, en unissant les esprits & les cœurs par des intérêts magnifiques & éternels, ils n'auront plus de peine à vous diviser & à vous subjuguier. N'osant attaquer de front les vérités qui font la base de votre bonheur, ils calomnient ceux qui les prêchent & les défendent. *Quia veritatem ipsam calumniari non possunt, homines per quos prædicatur, adducunt in odium.* August.

citoyens sont indignés des procédés & des prétentions de la Collace ; ils comprennent , ce qui est évident pour quiconque jouit de ses facultés intellectuelles, qu'une souveraineté particulière dans une ville ou district détruiroit de fond en comble , non-seulement la souveraineté générale & l'union de la Belgique, mais immédiatement & directement la souveraineté & l'union de la Flandre.

Les nouvelles qu'on reçoit en ce moment de Gand, sont assez tranquillissantes. Le duc d'Urzel que la populace avoit tiré de sa prison, pour le mettre à la tête des *Vonckistes, Organiseurs & Provisionalistes*, a quitté cette ville où tout est rentré dans l'ordre ; il s'est retiré au Sas-de-Gand, territoire Hollandois, d'où il s'est embarqué, dit-on, pour l'Angleterre.

Pour étouffer à jamais tout germe de Vonckisme & d'organisation parmi les fideles & loyaux Brugeois, on se presse de toutes parts à se lier aux Etats par les sermens les plus expressifs. On voit circuler une liste immense de personnes qui ont fait & signé le serment proposé par le Franc de Bruges, & dont le contenu est exprimé ainsi à la tête de cette liste.

Conformément à l'instruction du magistrat du Franc de Bruges, en date du 8 Juillet 1790, envoyée à tous les curés de leur juridiction respective, toutes les personnes suivantes entendent se lier exclusivement par serment de fidélité à Leurs Hautes-Puissances, les Etats d'Ost-Flandre, comme vrais représentans du peuple, & au magistrat du Franc de Bruges ; afin de coopérer aux vues salutaires de leurs légitimes supérieurs, à la défense de la patrie contre ses ennemis, & bien principalement pour concourir à la pleine exécution de la très-juste sentence,

légitimement portée par Leurs Hautes-Puissances les Etats de Flandre contre le ci-devant souverain Joseph II ; & par conséquent maintenir Leurs Hautes-Puissances les seigneurs Etats, jusqu'à ce jour constamment & légitimement reconnus dans leur suprême pouvoir, & les aider contre tous leurs ennemis tant internes qu'externes : de plus, par le dit serment ils entendent s'obliger à ne jamais coopérer ni directement ni indirectement à quelques coupables complots, cabales, conspirations ou conjurations, tendant à diviser, déprimer ou annuler le suprême pouvoir de leurs dites Hautes-Puissances, les seigneurs Etats, ou à substituer aux anciennes, bien réfléchies & bien fondées loix constitutionnelles de la patrie, des nouveaux réglemens dirigés vers la subversion de la Religion romaine catholique & apostolique, & de la constitution de l'état.

Afin de réussir dans ces desseins salutaires, les personnes suivantes se présentent à se lier par serment de fidélité à Leurs Hautes-Puissances les seigneurs Etats d'Ost-Flandre comme vrais représentans du peuple, & au magistrat du Franc de Bruges, à l'exemple de tous bons, zélés & bien pensans patriotes, qui jusques aujourd'hui ont exposé leurs biens & leur sang pour défendre les loix anciennes & constitutionnelles du pays. (a)

(a) Si on trouve des inconvéniens dans le projet d'édit, proposé dans le dernier Journal, p. 544, on ne peut en trouver à généraliser la formule de ce serment. Qu'on le fasse faire à tous ceux qui possèdent ou qui posséderont un emploi quelconque, à ceux qui sont agrégés aux métiers, aux corps militaires, & sur-tout aux corps de judicature, aux

AUDENARDE (le 7 Août). Nos Etats voulant donner à M. Raepfaet, auteur des belles représentations de Flandre en 1787, des marques publiques de leur reconnoissance & le consoler de son emprisonnement en 1789, ont fait tenir sur les saints-fonts l'onzieme enfant dont son épouse est accouchée. Les députés que les Etats avoient nommés pour les représenter, sont M. l'abbé de St. Pierre & M. de Rokolring. Ils ont été reçus le 27 Juillet à Audenarde & se sont rendus à l'église avec tout l'appareil possible. M. l'abbé d'Eenaeme a baptisé l'enfant, qui a été nommé *Leo-Fidelis*, noms propres, qui pris dans un sens appellatif désignent le courage & la foi des Belges. M. Raepfaet est du nombre de ces patriotes doublement éprouvés, qui ayant fortement résisté à la tyrannie, n'ont pas opposé moins de résistance aux démagogues & aux flatteurs du peuple (a). C'est exactement l'homme d'Horace :

*Non civium ardor prava jubentium,
Non vultus instantis tyranni
Mente quatit solidâ.*

nobles, au clergé &c. Et tout le Vonckisme fera à vau-l'eau, ou du moins ne se soutiendra plus que par une hypocrisie sacrilege, dont des scélérats ordinaires ne sont pas censés capables.

(a) On a remarqué que plusieurs des plus ardens patriotes, autrefois vexés & persécutés par le feu gouvernement, sont aujourd'hui ses partisans les plus décidés, & imaginent, pour le ramener, toutes sortes de systèmes politiques propres à troubler, à diviser, à énerver la nation. C'est à eux que le parti Autrichien s'est adressé de préférence, pour opérer la contre-révolution, persuadé que leur influence seroit d'une toute autre efficace que celle des hommes suspects ou odieux à la nation. Les propositions faites ont été soutenues par des offres & de

MONS (le 6 Août). C'est avec surprise que nous voyons dans les feuilles publiques plusieurs articles concernant le Manifeste de Hainaut. Les auteurs de ces feuilles s'étonnent de ce que ce Manifeste depuis long-tems imprimé, ne soit pas encore publié; mais ils ignorent que cette publication seroit tout-à-fait inutile, avant le retranchement absolu de la clause qui s'y est glissée, on ne fait comment. Selon cette clause, les Etats ne seroient que *provisionnels*; bientôt il viendrait d'autres Etats qui voudroient un autre Manifeste & abrogeroient le premier; d'autres Etats survenant encore & remplaçant les seconds qui seroient également *provisionnels* (car certainement ils n'auront jamais autant de droits à la permanence que les Etats actuels), seroient encore un autre Manifeste. Or, pour faire continuellement & défaire, il n'est pas nécessaire de sanctionner les choses par la solemnité d'une publication; il est donc naturel & conséquent que le Manifeste du Hainaut ne soit pas publié, ou qu'il soit diminué d'une addition qui le rend nul, de nulle valeur & de nul effet, comme de nulle durée.

Tandis que la secte des *provisionnalistes* travaille ainsi à faire de nos Etats le hochet d'un jour, les gens de la campagne & des villes accourent de toutes parts pour les reconnoître comme représentans nés & inamovibles. Voici le compliment que M. le curé d'Enghien leur a adressé à la tête d'une brillante & nombreuse députation.

Mes-

promesses éblouissantes; & la vertu de ces fameux patriotes s'est trouvée n'être qu'un fantôme. — Réfl. sur ce genre de perversion, 1 Juin, p. 223.

Autres
absurdités
du provisiona-
lisme, 15
Avril,
p. 662. —
15 Mai,
p. 157.

Messeigneurs,

Les habitans de la ville & pairie d'Enghien, pénétrés du zèle qui vous anime à maintenir notre Ste. Religion, conserver notre ancienne constitution & consolider notre indépendance, se présentent à vous, Messeigneurs, & protestent que vous êtes les vrais représentans nés du peuple, & que le droit d'exercer la souveraineté en son nom, vous appartient. Convaincus de ces vérités incontestables, & pleins d'ardeur à concourir à l'affermissement de notre liberté, nous supplions vos Hautes-Puissances d'agréer cette protestation, comme un gage de notre soumission, ainsi que les 3 piéces de canon, que la ville d'Enghien vous offre en son particulier, & de nous croire avec des sentimens du plus pur patriotisme, vos très fideles & zélés sujets.

ANDENNE (le 4 Août). Nous avons la satisfaction de voir les Autrichiens s'éloigner tous les jours : ils craignent les attaques que la proximité occasionnoit avec nos avant-postes. On dit d'ailleurs qu'ils s'affoiblissent & se découragent de plus en plus, tandis qu'au contraire nos troupes augmentent en nombre, en valeur, en discipline & en activité.

A cette satisfaction nous en joignons une autre, qui est de voir bientôt rétablir l'illustre chapitre d'Andenne, détruit, sous apparence de réunion, par feu l'empereur Joseph II. La persévérance des dames à demander justice & à poursuivre leur réintégration dans le lieu de leur fondation, nous persuade que leurs efforts ne tarderont pas d'être couronnés du succès. Elles ont pour leur cause, la voix & les vœux de tous les habitans de cette contrée infiniment intéressés à leur retour, & fondés en droit de le demander, parce que c'est en partie pour eux

& dans la vue de leur assurer des avantages spirituels & temporels, que la fondation a été faite.

M O R T S.

Jean-Juste-Ferdinand-Joseph prince de Croy-d'Havré & de l'Empire, comte de Priego, grand-d'Espagne de la première classe, chevalier des ordres de la Toison d'or & de Charles III, commandeur de celui de Calatrava, premier gentilhomme de la chambre de S. M. C., lieutenant-général de ses armées, est mort à Aix-la-Chapelle, le 25 Juillet.

Apolline comte de Guibert, de l'académie françoise, maréchal de camp au service de France, est mort le 16 Mai. Né à Montauban le 12 Novembre 1743, il entra très-jeune dans le régiment d'Auvergne, dont son pere étoit major. Il fit sa première campagne dans la guerre de 1756, à l'âge de 13 ans & demi; & dans les trois dernières campagnes, il fut employé dans l'état-major de l'armée dont son pere avoit été nommé major-général. Il servit ensuite en Corse, & se distingua au combat de Ponte-Nuovo, qui soumit cette île à la France. Après avoir été successivement colonel de la légion Corse, & colonel-commandant du régiment de Neustrie, il fut nommé Rapporteur du conseil de guerre en 1787; maréchal de camp en 1788, & inspecteur-général de l'infanterie de la division d'Artois la même année. Son *Essai de Tactique* lui a fait une réputation distinguée parmi les écrivains qui ont écrit sur les opérations militaires. Quoiqu'il y ait bien des idées que les gens du métier ont reconnues dangereuses ou impraticables, on y trouve des vues utiles & qui décelent un gé-

nie observateur. Voltaire, auquel il envoya cet ouvrage, lui répondit par une Epître qui est une des meilleures poésies légères de ce poëte *. On a encore de lui. I. Trois Tragédies, où l'on trouve de l'élévation, de la hardiesse & de la chaleur, mais trop peu de cette connoissance de l'art & de cette correction dans le style, sans lesquelles on ne peut faire un bon ouvrage dramatique. II. *L'Eloge de Catinat, l'Eloge du roi de Prusse*; on comprend aisément que l'un & l'autre sont un panégyrique, mais l'on est surpris d'entendre, dans le dernier sur-tout, M. Guibert parler de la guerre, de ses tristes & inutiles trophées (car il ne s'agissoit pas de guerres défensives & nécessaires), comme d'une source de félicité & de gloire. On ne reconnoît pas là la philosophie dont il prétendoit suivre les maximes. Il avoit oublié sans doute les vers que Voltaire lui avoit adressés dans l'Epître dont nous venons de parler :

Je conçus que la guerre est le premier des arts,
Et que le peintre heureux des Bourbons, des Bayards,
En dictant leurs leçons, étoit digne peut-être
De commander déjà dans l'art dont il est maître.
Mais je vous l'avouïrai, je formai des souhaits
Pour que cet art si beau ne s'exerçât jamais;
Et qu'enfin l'équité fit regner sur la terre
L'impraticable paix de l'abbé de Saint-Pierre.

III. Une *Lettre de l'Assemblée nationale*, pleine de maximes fausses & impolitiques, sous le nom de l'abbé Raynal : supercherie qui n'a pas tardé à être découverte & qui a causé de l'étonnement à ceux qui croyoient M. de Guibert au-dessus de ces petits moyens. IV. Un *Traité de la force publique* où, comme dans ses autres écrits, on trouve parmi de bonnes choses, des vues exaltées & romanesques. Comme Rap-

* Voyez
le Journ.
hist. &
littér. de
Fév. 1774,
p. 93.

porteur du conseil de guerre , il avoit eu une grande part aux changemens considérables que ce conseil avoit faits dans la constitution militaire. On l'en regarda comme le principal auteur , & il devint l'objet de la haine de tous ceux dont les réformes choquoient les intérêts , les opinions ou les habitudes. Il est certain que ces réformes n'étoient au moins ni assez nécessaires , ni assez préparées , puisqu'elles souleverent presque tout l'armée. M. de Guibert fit une cruelle expérience de cette disposition , lorsque s'étant rendu à Moulins , quoique malade , pour l'élection des députés aux Etats-généraux , il éprouva la plus violente opposition , tant de la part de la noblesse que du Tiers-Etat. Vainement voulut-il se justifier par un Mémoire où il développa des maximes populaires qui lui attirèrent un ordre de se démettre de sa charge de Rapporteur du conseil de guerre. Son ame ardente & toujours occupée du desir de la gloire en fut si profondément blessée , qu'il en mourut. Dans un long délire qui a précédé sa mort , ce sentiment fut presque le seul qui parût occuper son imagination ; il répétoit souvent : *on me connoitra , on me rendra justice* : espece d'appel à la postérité , qui ne s'occupe guere de ces jugemens rétrogrades , dont l'intérêt expire avec celui de la matiere qui en fait l'objet , & qui dans tous les cas ne peut porter ses consolations au-delà du tombeau.

Gedeon baron de Laudon , propriétaire d'un régiment d'infanterie allemande , Grand-Croix de l'ordre militaire de Marie-Thérese , feld-maréchal & commandant en chef de toute l'armée de S. M. le roi de Hongrie , tant en

Bohême qu'en Moravie & en Gallicie, est mort le 14, dans son quartier-général de Neuditschein dans la 75^e année de son âge, des suites douloureuses d'une gangrene qui s'étoit manifestée dans la vessie. Les regrets que la mort de ce grand capitaine ont causés, sont proportionnés à ses rares talens, à ses vertus, à ses exploits & à la grande réputation qu'il avoit acquise. Né en Livonie, en 1716, il fit ses premières campagnes sous le maréchal Munich dans la guerre de 1738; il se trouva à la prise d'Oczakow, de même qu'aux batailles de Choczim & Stawutschane où les Turcs furent entièrement défaits. En 1756, étant à peine entré au service de la maison d'Autriche, avec le grade de lieutenant-colonel, il se fraya tellement le chemin à la gloire, qu'en moins d'une année il se vit général-d'artillerie, & en 3 ans commandant en chef d'une armée entière. Ce fut lui qui délivra Olmutz du siège des Prussiens, qui battit le roi même à Francfort sur l'Oder, & à Zorndorf; qui fit prisonnier le général Fouquet à Landshut, qui emporta d'assaut Glatz & Schweidnitz & qui arrêta enfin les progrès de Frédéric dans une guerre qui auroit pu être fatale à la maison d'Autriche. Ce fut lui également qui l'année 1778, ayant été fait maréchal & mis à la tête de 60 mille hommes, empêcha que le prince Henri ne réunît son armée à celle du roi son frere en Bohême. En 1788 & 1789, il se rendit maître de Dubitza, de Novi, Gradisca & Belgrade. Frédéric II estimoit ses talens militaires en même tems qu'il redoutoit sa vigilance & son extrême activité. Il l'appelloit sa *sentinelle*, & disoit qu'il *estimoit les dispositions des autres généraux, mais qu'il craignoit les batailles de Lau-*

don. La carrière de ce grand général n'a pas toujours été également brillante, & il y a eu plusieurs époques où il reffoit comme dans le plus parfait oubli; car pour ce qui regarde la faveur de la cour, il ne put s'en assurer que dans les derniers mois de sa vie. Simple dans toutes ses manières, ennemi de l'adulation & de l'intrigue, privé de tous les moyens qu'ont les riches de se faire valoir dans la résidence, & tout isolé au milieu de ses rares qualités, Laudon se refusa toujours à la moindre démarche pour gagner l'amitié des courtisans, pour lesquels son grand mérite ne fut qu'un objet d'étonnement, comme il étoit celui de l'admiration des ministres & de tous les citoyens. Il avoit été élevé dans la religion luthérienne; mais il se fit catholique avec une pleine connoissance de cause, & fut fidèle à tous les devoirs que la Religion prescrit. Il reçut avant de mourir les S. Sacramens avec beaucoup de piété. Il avoit donné le même exemple, en partant en 1788 pour le camp de Dubitza, & sortit de l'église pour aller directement à l'armée.

Toute l'armée l'a pleuré comme son père, comme le gage & le garant de ses victoires. Dans ses derniers momens, voyant les officiers qui environnoient son lit fondre en pleurs, il les consola & les raffermis par des paroles puisées dans la vraie philosophie; il leur recommanda d'unir toujours la Religion à la valeur guerrière, de se défendre de ce qu'on appelloit les maximes des esprits forts; ajoutant ces paroles remarquables: „ Je dois à ma confiance „ en Dieu tous les succès que j'ai eus; com- „ me des consolations que je goûte dans le mo- „ ment de paroître devant lui „. C'est d'un témoin oculaire qu'on tient ces détails. Il a donné

lui-même pour inscription à mettre sur son tombeau : *Commemoratio mortis optima philosophia.* — Je terminerai cet éloge par une ode qu'un de mes élèves consacra autrefois à la gloire de ce grand capitaine, & qui célèbre un de ses plus mémorables exploits avec une chaleur poétique, une abondance d'expressions & d'images dont il ne me convient pas de faire trop l'éloge, mais que je livre avec confiance au jugement des poètes lyriques.

Schweidnisiſium aſſultu nocturno expugnatum.

*Quis fulminanti terribiles jovi
 Ferentis ignes alitiis æmulus
 Bellator erumpit, manaque
 Per mediam rutilante noctem,
 Schweidniſorum manibus imminet?
 Ut ſtriſtus enſis fulgurat, ut viri
 Spirans ſuperbæ fronte Mavors
 Magnanimos animavit artus!
 Fallorne? Clades certa Boruſſiæ,
 Fulmenque belli Laudonus inclytum,
 Hic eſt, hic inviſtusque Achilles
 Auſtriadum patriæque vindex,
 Cujus decoro ſordida pulvere
 Intaminatæ dextera meſſuit
 Lauris triumphales acervos,
 Amphitrioniadæque magni
 Formidoloſo robore firmior
 Faſtidioſi non numerabiles
 Hoſtis catervas pertinaci
 Contudit haud ſuperanda ferro.
 Quem ſquallidorum pondere funerum
 Graves, & atri flumine ſanguinis
 Exuberantes luſtuoſo
 Lanſhudici tremuere campi
 Vaſtæ premeptem ſtrage Boruſſidas;*

Quem victa captæ moenia Glatzii
 Vinclis renodatos alienis
 Per populos equitare nuper
 Videre. Kursùs quò rapidum vocat
 Virtus potenti martia spiritu ?
 Quid rursùs horrendum Boruffis ,
 Quid miseræ meditatur urbi
 Fatalis Heros ? Sed simùl advolat
 Deliberato fervidus impetu
 Miles , repentinisque circùm
 Jam pavidì stupuère muri
 Cingi catervis ; undique ferrea
 Sèges sub armis ardet & invias
 Oppugnat arces , territusque
 Hostis ad arma suos , ad arma
 Cogit maniplos. Jamque per aspera
 Consertus adstat culmina moenium
 Boruffus , horrentemque densis
 Cuspidibus glomerans coronam
 Tuetur urbem Desuper igneis
 Immugientem nubibus aëra
 Ubique condensat metallum
 Missile , suppositosque dirà
 Mavortiorum grandine fulminum
 Infestat hostes ; scæta volantibus
 Tormenta fatis ore vastos
 Terrifono jaculantur ignes.
 Instat minanti læta periculo
 Cohors per atras mortis imagines ;
 Quò ductor anteit , quò flagrantis
 Mentis agit generosus ardor ,
 Ascendit ; alti primus in infimas
 Moles recumbit culminis ; alteri
 Spectata virtus æmulantes
 Fert animos , validoque pectus
 Succendit igni , quo ferus obviam
 Mortem laceffit. Sic Macedo potens

Muros inaccessos & arces
 Monibus impositas tremendis
 Scandisse Petræ jectur, & insolens
 Exasperatæ rupis ad ardua
 Reptando naturæ tuentis
 Indomitas domuisse vires.
 Ferrata quantas austriadùm trahit
 Phalanx ruinas, cædibus ebrum
 Seu stringit ensem, seu per hostes
 Detonat ignipotente dextrâ!
 Videre magnos ut juvat hostico
 Pulchrè notatos sanguine principes
 Per valla, per flammâs, per enses
 Intrepido properare gressu!
 Certant ad altos quis prius arcium
 Ausu recessus commemorabili
 Voletque, merceturque laudem
 Terribiles Aquilas subactis
 Plantare muris. Primus in ultimo
 Sublimis ardet vertice Laudonus
 Victôr, pavescentsque latè
 Fulmineo metit ense turmas.
 Qualis vibratas Marmaricus Leo
 Inter sagittas telaque, nescius
 Terroris, irrumpens fugacem
 Sanguineo premit ungue prædam.
 Illic feroci cernite, cernite,
 Ductore Jano * ; prodigialibus
 Nixæ Croatarum phalanges
 Viribus ut crepitante portas
 Rimis hiantes cardine diruunt;
 Hic ut tremendus, cernite, dimicat
 Russus, reluctantùm cruentas
 Ut segetes populante ferro
 Sternit triumphans! heu pede præpeti
 Molire, Zastro *, non revocabilem
 Fugam, minacem nonne passu

Aspicias horrificante mortem
Inflare? Te Mars Austriacus sibi
In bellicosi præmia roboris
Ubique vestigans anhelat
Laudonus; en quatrefacta vastæ
Clades fatigant ægmina. Turgidos
Depone fastus, & capita ardua
Schweidnisiùm, Theresiæque
Colla jugum subitura tandem
Demitte supplex. Austriadùm tuam
Cernis per arcem lauriferos duces?
Cernis coronatis potentes
Latè Aquilas volitare pennis?
Quid auspiciis Cæsareæ queant
Tanti catervæ consiliis viri
Edisce, demiransque narra
Laudonicæ monumenta dextra.

NOUVELLES DIVERSES.

Les Autrichiens ayant demandé le passage par la France pour envahir les Pays-Bas, les ministres l'ont d'abord accordé, & envoyé en conséquence des ordres au commandant de Givet; mais sur des plaintes très-sérieuses de l'assemblée-nationale, ces ordres ont été révoqués. — La gazette de Leyde, le *Courier de Londres* & autres feuilles calomnieuses ont rapporté que les Belges avoient violé le droit des gens dans la personne d'un nommé *Ruelle*, prétendu chargé d'affaires de France. Le *Journal général de France*, n^o. 209, réfute cette calomnie, & après avoir rapporté les délits de ce M. Ruelle, il ajoute. „ Si ces griefs d'accusation intentés contre le sieur Ruelle sont réels, on ne doit pas être surpris de la punition qu'on lui a infligée. Il paroît que c'est un de ces hommes qu'on appelle à

„ Paris , *missionnaires de la propagande* ; c'est-
 „ à-dire , chargés de propager la doctrine nou-
 „ velle répandue en France. Mais les gouver-
 „ nemens des pays étrangers ne doivent-ils
 „ pas en être effrayés ? Aussi , prennent-ils les
 „ plus grandes précautions pour en arrêter le
 „ cours. On prétend même que quelques-uns
 „ de ces missionnaires ont été mis en prison ,
 „ & d'autres pendus dans certaines villes ca-
 „ pitales de l'Europe „ ——— Extrait d'une
 lettre de Stockholm du 19 Juillet. „ Le prince
 de Nassau , se reposant sur son heureuse étoile
 à la tête de la flottille Russe , a été attaquer le
 9 Juillet les débris de la flottille Suédoise com-
 mandée par le roi en personne. Le combat a
 duré 24 heures avec le plus vif acharnement ;
 mais à la fin , la bravoure désespérée du roi a
 forcé la fortune à se déclarer contre le prince
 de Nassau. La défaite est totale , & les Suédois
 lui ont pris 5 frégates , 4 chebecs , 15 gale-
 res , 10 galiotes à bombes , 2 batteries flottan-
 tes , 3 drapeaux , un étendard , 110 officiers ,
 2000 soldats & matelots. On fait monter le nom-
 bre des morts , blessés & prisonniers à plus de
 4000. ——— L'archevêque de Milan vient de
 réitérer ses plaintes , au sujet du séminaire-gé-
 néral de Pavie , & il insiste , ainsi que l'évê-
 que de Lodi , sur le rétablissement des sémi-
 naires épiscopaux. Ces deux prélats regardent
 l'école de Pavie comme hétérodoxe & corrom-
 pue ; sur-tout que l'enseignement y est confié aux
 dogmatiseurs Zola & Tamburini , chassés de
 Bresce à cause de leur attachement manifesté au
 Jansénisme. ——— On assure que les prélimi-
 naires ont été signés le 27 Juillet à Reichenbach ,
 sans qu'on y ait arrêté l'indépendance des pro-
 vinces-Belgiques ; mais des personnes très-bien

informées affurent que cette réticence ne doit pas inquiéter les Belges. Il est d'ailleurs une réflexion bien simple : n'ayant pas eu besoin de cette diversion pour opérer leur révolution, ils en ont bien moins besoin pour la soutenir. Tout ce qu'on débite de ces préliminaires, est encore obscur & contradictoire ; on fait seulement que l'Autriche y fait les plus grands sacrifices, & que la Russie n'y est pour rien. On doute qu'ils soient exécutés & suivis d'un traité décisif ; vu que plusieurs puissances en sont mécontentes. En attendant, le Congrès souverain vient de publier la déclaration suivante, en date du 8 Août. » Comme il nous est parvenu que des esprits mal intentionnés se plaisent à répandre que le Congrès seroit en termes d'accommodement avec la cour de Vienne, & qu'on cherche à accréditer ces bruits, par ceux d'une paix conclue entre cette cour & celle de Berlin ; le Congrès déclare que rien n'est plus faux, ne doutant pas que toutes les provinces ne soient plus que jamais décidées à rester même plus étroitement unies pour soutenir leur indépendance, qui n'est attachée ni aux préliminaires, ni même à la paix que peuvent conclure les cours étrangères, & que ce sont les devoirs & les sentimens inviolables du Congrès, auquel les provinces ont confié les moyens de la consolider, devoir d'autant plus indispensable qu'il n'est pas dans le pouvoir du Congrès de traiter avec aucune puissance aux dépens de ladite indépendance & la liberté des provinces de l'union. — Les Brabançons ont pleinement réparé l'échec essuyé à Olne, ils ont chassé les Autrichiens de Herve & du pays de Limbourg, qui est rentré entiè-

rement sous la domination Belgique. Quelques traîtres ayant lâchement assassiné des patriotes, entr'autres le lieutenant-colonel de Restain qui a été tué par un payfan, au moment que, revenant avec l'armée victorieuse, il alloit rentrer à Herve, & quelques habitans de ce dernier endroit ayant tiré sur les Brabançons, il en a résulté une justice sévère, mais indispensable. — Les Vonckistes & Royalistes ont ourdi une nouvelle conspiration, qui a été découverte à tems; les États du Hainaut viennent d'en publier les détails; il y a de quoi faire frémir toutes les ames sensibles, & allumer dans celles des Belges le feu d'une vengeance inextinguible. — A Gand, les États ont repris leurs séances & l'exercice de leur autorité. La Collace a demandé pour les coupables un pardon général, que les États accorderont, dès que les divers départemens de la province qui avoient demandé une punition éclatante, y auront acquiescé. — Le différent de l'Espagne & de l'Angleterre paroît être ajusté à l'amiable.

J'ai reçu la lettre du *verus patriota Belga* qui prouve la latinité du mot *unio* pour *union*, par le prophete Ezéchiel, le concile de Trente, les traités *De Unione beneficiorum*, & un certain Servilius qui écrivoit au 16. siecle. J'avoue que je ne puis reconnoître ces autorités comme compétentes en cette matiere. Je m'en tiendrois plutôt à Tertullien qui emploie le mot *unio* non pour *union*, mais pour *unité*; ou à St. Jérôme qui l'emploie aussi une fois dans ce sens, & une fois pour *union*. Mais ces deux auteurs ne sont pas classiques ni normaux en fait de langage romain, & ils ont contre eux tous ceux du siecle d'Auguste & de tout l'âge de la vraie latinité. . . . Ajoutons que les inscriptions modelées sur les romaines, exigent une pureté & sûreté particulieres d'expressions; & que dans tout genre de littérature, ce qui seroit excusable dans un ouvrage prolix, ne l'est pas dans un ensemble de trois mots.

Pour ne pas faire tort à l'imprimeur du Journal, & uniquement pour cette raison-là, je dois avertir que si depuis quelque tems on semble, dans quelques articles, y répéter d'autres Journaux ou Gazettes, c'est que les circonstances

ne permettent pas toujours d'attendre le jour de la distribution pour publier certaines choses ; & qu'on prend l'avance par l'organe d'autres feuilles dont l'apparition plus fréquente sert le public d'une manière prompte & assidue aux besoins du moment ; de sorte que ce qui paroît être une répétition, n'est réellement que l'effet d'une anticipation : mais cette espèce de prolepsis ne durera pas longtemps.

La scie est le mot de la dernière énigme.

Des filles du soleil je distingue le nombre ;
 Par moi leur tems est limité ;
 Et leur immortelle clarté
 Se représente par une ombre.

T A B L E.

ESPAGNE	(Madrid.)	593
DANEMARCK	(Coppenhague.)	ibid.
SUEDE	(Stockholm.)	594
RUSSIE	(Pétersbourg.)	595
ANGLETERRE	(Londres.)	596
ITALIE	{ Rome.)	597
	{ Naples.)	598
	{ Livourne.)	ibid.
ALLEMAGNE	{ Berlin.)	ibid.
	{ Vienne.)	599
	{ Munich.)	601
FRANCE	(Paris.)	ibid.
	{ Bruxelles.)	617
PAYS-BAS	{ Bruges.)	619
	{ Audenarde.)	623
	{ Mons.)	624
	{ Andenne.)	625
MORTS.		626
NOUVELLES DIVERSES.		634

T A B L E

Alphabétique des matieres de littérature & de philosophie , depuis le 1^{er}. Mai 1790.

<i>A</i> DRESSE des religieux de la Trappe au roi,	299
15 Juin	
— des mêmes à l'assemblée-nationale ,	301
ibid.	
Adresse des écoliers du college Thérès. aux Etats	601
de Brabant , 15 Août	
Aërostat , nouveau malheur qui en résulte ,	601
15 Août	
Alliances (nos) , 1 Mai	8
Andenna , la réunion de ce chapitre à celui de	462
Moustier est illégale , 15 Juillet	
Anvers , inscription à mettre sur les ruines de	66
la citadelle de cette ville , 1 Mai	
— élégie sur la prise de cette forteresse , 15 Mai	155
Armée , qualités qu'elle doit avoir pour être in-	226
vincible , 1 Juin	
— on doit en bannir toute assemblée déli-	374
bérente parmi les subalternes , 1 Juillet	
Assemblée-nationale , inconnue des anciens ,	455
15 Juillet	
— idée qu'il faut en avoir ,	ibid.
Avignon , révolution dans cette ville , horreurs	453
qui l'accompagnent , 15 Juillet	
— 15 Août	603
— l'assemblée-nationale de France s'en em-	604
pare , 15 Août	
Avocats , pourquoi peu propres aux affaires	159
d'Etat & à une administration quelconque ,	
15 Mai	

<i>Barreau, la chicane qui y regne, est préjudiciable à la bonne administration d'un Etat,</i>	
15 Mai	159
<i>Belges, d'où vient leur attachement à leurs évêques,</i>	
15 Juillet	431
<i>———— infallible moyen d'assurer leur révolution,</i>	
1 Août	544
<i>———— haine que leur portent les philosophes,</i>	
15 Juillet	457
<i>Biens ecclésiastiques, injustice du décret qui en adjuge l'administration à la nation,</i>	
1 Mai	49
<i>———— ne seront d'aucun secours pour le trésor public,</i>	
15 Juillet	454
<i>Bleckem, extraits des lettres de cet officier au général d'Alton,</i>	
15 Mai	154
<i>Bonn, les professeurs de cette ville renchérissent en erreurs & en mauvaise foi sur ceux de Mayence,</i>	
15 Mai	137
<i>———— son académie est une école de perversion,</i>	
15 Juin	284
<i>Brabant, tranquillité de cette province, sagesse & fermeté de ses représentans,</i>	
15 Mai	147
<i>———— 15 Août</i>	617
<i>Bulles (les) purement dogmatiques ne sont pas soumises au placet,</i>	
1 Juin	227
<i>Célibat des prêtres, n'est point anti-social,</i>	
1 Juillet	372
<i>Centrones, ont-ils donné le nom à la ville de St.-Tron ?</i>	
1 Juin	192
<i>Cérutti (l'Abbé), son apostasie, libelle qu'il publie contre le clergé,</i>	
15 Août	609
<i>Clergé, hommage que ses ennemis sont forcés de lui rendre,</i>	ibid.
<i>Clubs, foyers de cabales & de factions,</i>	
15 Juin	292
<i>Conseil-d'état, alarmes que cause dans le Hainant</i>	

DES MATIÈRES. 641

<i>naut le projet de cet établissement, 15 Mai</i>	158
Consultatio Doctorum Lovaniensium pro monasteriorum redintegratione, 15 Juin	270
<i>Conversions remarquables de quelques protestans, 15 Juillet</i>	403
De Ecclesiâ & ejus notis quæstio theologica &c., 15 Juillet	418
<i>Déclaration d'une partie de l'assemblée-nationale sur le décret concernant la Religion, 15 Mai</i>	141
<i>Déclaration des états de Hollande & de West-Frise, donnée à Harlem, le 16 8bre. 1587, 1 Juin</i>	184
<i>Délivrance (la) de la Belgique. Ode, par M. le Mayeur, avocat, 15 Mai</i>	91
<i>Description exacte de la bataille de Turnhout entre les Patriotes & les Autrichiens; par M. Gys, 15 Mai</i>	97
<i>Dialogue familier entre un Royaliste fugitif & un Patriote Brabançon ambulant, 1 Juillet</i>	323
<i>Dîmes (théorie des); par M. Hervé, 1 Mai</i>	22
<i>Discours de M. Augeard à l'assemblée-nationale, 1 Mai</i>	46
<i>Discours sur la révolution Belgique, traduit en flamand, 15 Mai</i>	99
<i>Discours de M. Burke, sur la situation actuelle de la France &c., 15 Juin</i>	266
<i>Divorce, rejeté par le sénat de Venise, 15 Juin</i>	276
<i>—— doctrine du divorce victorieusement réfutée par l'abbé Barruel, 15 Juin</i>	359
<i>—— réfutée par l'abbé Barruel, 15 Juin</i>	243
<i>Eglise, son infailibilité dans les faits dogmatiques, 1 Juillet</i>	349
<i>Evêchés, ne peuvent être supprimés par l'autorité séculière, 15 Juin</i>	297
<i>Evêques, leur juridiction ne dépend point de la puissance civile, 15 Juin</i>	298
Tome II.	
S s	

<i>Examen du Manifeste de la province de Hainaut, par M. l'abbé du Vivier, 1 Juillet</i>	339
<i>Exemptions du clergé & de la noblesse, fondées sur des titres légitimes, 15 Juillet</i>	467
<i>Extrait d'une lettre de Tournay à l'auteur du Journ., 15 Mai</i>	108
<i>— de Mons au même, 1 Juillet</i>	351
<i>Fauchet (l'abbé), réflexions sur cet orateur, 15 Août</i>	604 & suiv.
<i>— sur son éloge funebre de Francklin, ibid.</i>	
<i>Féodalité (la) n'est point contraire à la liberté, est un frein au despotisme, 15 Juin</i>	287
<i>Figues, nom donné aux membres du ci-devant gouvernement Autrichien, & pourquoi? 15 Mai</i>	149
<i>Formalités judiciaires, circonstances où elles peuvent n'être pas scrupuleusement observées, 15 Juin</i>	311
<i>— 1 Juillet</i>	399
<i>Fortune (la) des Belges, 1 Août</i>	483
<i>France (la) république, ou le vœu de ces messieurs, par un électeur des Communes, 15 Juillet</i>	425
<i>France, situation très-critique où elle se trouve, 15 Août</i>	610
<i>Francklin, parallele de ce chef de l'insurrection Américaine, avec ceux de la révolution du Brabant, 15 Août</i>	613, 614
<i>Gand, troubles que les Organisateuris tâchent d'exciter dans cette ville, 15 Juillet</i>	469
<i>— 1 Août</i>	536, 557
<i>— 15 Août</i>	619
<i>Hainaut, absurdité de la clause insérée dans le Manifeste de cette province, 15 Août</i>	624
<i>Hérodote, historien du peuple Hébreu, sans le savoir, 1 Juillet</i>	336
<i>Héroïsme (l') Belgique. Ode, par M. le Mayeur, 1 Août</i>	508
<i>Jesus-Christ dans son enfance & sa vie cachée, proposé pour modele à la jeunesse, 1 Juin</i>	168

DES MATIERES. 643

<i>Inscriptions, leur utilité & leurs bons effets sur l'esprit des peuples, 15 Mai</i>	98
<i>— de quel genre doivent être celles qu'on met sur les monnoies, 15 Juin</i>	304
<i>— mauvais choix de celles qu'on y a mises, 15 Juillet</i>	461
<i>Voyez Monumens & Turnhout.</i>	
<i>Jurisprudence criminelle, mauvais effets des reformes qu'on y a faites, 15 Juin</i>	293
<i>Lettre de N. S. P. le pape Pie VI, en forme de Brefaux quatre métropolitains, 15 Mai</i>	137
<i>— au chapitre de Cologne, ibid.</i>	129
<i>Lettre circulaire du pape, adressée aux évêques de ses Etats, touchant un jubilé, 1 Août</i>	515
<i>Lettre du card. B. au card.-arch. de Malines, 1 Août</i>	546
<i>Lettre adressée à M. l'avocat Vonck par un de ses amis, 15 Mai</i>	104
<i>Lettre d'un citoyen de Bruxelles à son ami à Gand, 15 Juin</i>	304
<i>— de M. de Montlosier, député d'Auvergne, 1 Juin</i>	215
<i>— d'un doyen rural à un curé de son doyenné, touchant les religieux & religieuses qui pourroient se trouver dans sa paroisse, après avoir quitté le cloître, 1 Mai</i>	24
<i>— de M. Linguet à un membre de la société patriotique de Bruxelles &c., 1 Mai</i>	26
<i>— de M. de le F***, à un de ses amis qui l'avoit consulté sur l'acquisition des biens du clergé, 1 Juin</i>	177
<i>— de M. du T. à l'auteur du Journal, 1 Mai</i>	29
<i>— de l'auteur de l'Ami des Belges au même, 1 Août</i>	557
<i>— autres, 15 Juin</i>	271
	1 Juillet
	349, 350, 351
<i>Lettres du curé de St. Jacques de Lyon, au curé</i>	

<i>de St. Jean de St. Omer sur la théologie de Lyon &c.</i> , 1 Juin	169
<i>Lettres sur le divorce, à un député de l'Assemblée-nationale, par l'abbé Barruet</i> , 15 Juin	243
<i>Liberté, ce qu'en dit J. J. Rousseau</i> , 15 Juin	292
<i>Liberté ou licence de la presse & des discours, amplement réfutée</i> , 15 Août	573
<i>Limbourg, Manifeste des Etats de cette province &c.</i> , 1 Août	551
<i>Livres impies & scandaleux causent des commotions populaires</i> , 15 Juillet	438
<i>Louvain, zèle & activité de ses professeurs en faveur de la doctrine catholique</i> , 1 Juin	230
————— 15 Juillet	418
<i>Lyon, insurrection de cette ville, cruautés qui en sont la suite</i> , 15 Août	607
<i>Malines, vers en l'honneur du card. archevêque</i> , 15 Juin	314
————— <i>Circulaire de ce prélat au clergé de son diocèse</i> , ibid.	316
————— <i>Lettre pastorale du même au sujet de sa Déclaration</i> , 15 Juillet	464
<i>Mandement de Mgr. l'évêque d'Ypres à tous les religieux & religieuses de son diocèse sous la domination Françoise</i> , 1 Juin	232
————— <i>autre du même prélat sur les dangers & les souffrances de la patrie</i> , 1 Juillet	396
<i>Mémoire présenté à Leurs Hautes-Puissances les Etats de Flandre, pour l'abolition du placard de feu l'empereur, au regard de l'érection des cimetières hors de la ville</i> , 1 Août	503
<i>Michelade (la), réflexion sur le massacre qui porte ce nom</i> , 1 Août	532
<i>Monopole, effet naturel qui en résulte</i> , 1 Août	535
<i>Montagne, précipitée dans la mer</i> , 1 Juin	202
<i>Monumens. Voyez Inscriptions.</i>	

<i>Nismes, délibération des citoyens Catholiques de cette ville, 1 Juin</i>	216
— <i>massacre des Catholiques qui s'y fait, 15 Juillet</i>	450
<i>Noblesse, (les titres de) abolis en France, 15 Juillet</i>	448
— <i>réflexion plaisante sur le décret qui les supprime,</i>	ibid.
— <i>leur légalité & ancienneté, 1 Août</i>	528
<i>Nonciatures, reconnues de tous les Catholiques & des princes protestans, 15 Juin</i>	282
— <i>intérêt qu'ont ceux-ci à leur conservation, ibid.</i>	283
— <i>prétention injuste & ridicule de quelques métropolitains à ce sujet, ibid.</i>	282
<i>Notice sur M. Benjamin Francklin, 15 Juillet</i>	471
— <i>sur Jean-Bapt. Marie de Beauvais, ancien évêque de Senez, ibid.</i>	473
— <i>sur Charles-Nicolas Cochin, ibid.</i>	474
— <i>sur M. Henri Clavers, 15 Juin</i>	318
— <i>15 Juillet</i>	476
— <i>sur Jean-Juste, prince de Croy-d'Havrè, 15 Août</i>	626
— <i>sur Appolline, comte de Guibert, ibid.</i>	
— <i>sur Gédéon, baron de Laudon, ibid.</i>	628
<i>Notion succincte de l'ancienne Constitution des provinces Belghiques, tirée des auteurs & documens anciens &c., par M. l'abbé Ghesquiere, 1 Mai</i>	3
<i>Ode, de restituta Belgis libertate. Auctore Ægidio Van Wamel, 15 Juillet</i>	427
<i>Ode sur les événemens du tems, 15 Juillet</i>	429
<i>Opinion d'un curé, membre de l'assemblée nationale, sur l'emploi des biens ecclésiastiques, 15 Août</i>	588
<i>Pain, son prix est le barometre de la hausse ou du rabais de toutes les denrées, 1 Août</i>	535

<i>Philosophes (les) des trois premiers siècles de l'Eglise, ou portraits historiques des philosophes païens qui, ayant embrassé le christianisme, en sont devenus les défenseurs par leurs écrits &c., par l'abbé Nonotte, 15 Août</i>	563
<i>Pistoie, soulèvement dans cette ville, motifs qui y donnent lieu, 1 Juin</i>	203
<i>— disposition de Léopold à cette nouvelle, 15 Juin</i>	276
<i>Pistoie, Déclaration donnée par la régence, 1 Août</i>	518
<i>Poète (le) démocrate, 15 Mai</i>	106
<i>Pol-de-Léon, fermeté & attachement de l'évêque de cette ville aux loix de l'Eglise, 15 Août</i>	607
<i>Pouvoir exécutif (le) peut sans inconvénient être uni au pouvoir législatif, 1 Mai</i>	69
<i>Prêtres, pourquoi odieux aux philosophes, 15 Août</i>	620
<i>Prière du peuple Belgique en Avril 1790, 15 Mai</i>	109
<i>— aux fêtes de Pentecôte, 1 Juin</i>	236
<i>Principes du droit canonique universel, ou Manuel du canoniste, par M. Lucet, 15 Juillet</i>	416
<i>Protestation de M. Bergasse contre les assignats-monnaie, 15 Mai</i>	101
<i>Providence, combien elle a favorisé les Belges, 1 Août</i>	483, 494
<i>Recueil de Discours à la jeunesse, dont le but est de former les citoyens par les principes de la morale & de la Religion, par M. l'abbé Audrein, 1 Juin</i>	163
<i>Recueil de pièces peu connues, 1 Août</i>	497
<i>Réflexions politiques & historiques sur la républ. des provinces Belges-Unies &c., 15 Mai</i>	83
<i>Réflexions spirituelles du P. G. F. Berthier, 15 Juin</i>	263
<i>Réflexions intéressantes sur les principes de la</i>	

DES MATIÈRES. 647

<i>nouvelle constitution de la France &c.</i> , 15 Juillet	419	15 Août	572
<i>Réflexions de M. le vicomte de Mirabeau, sur l'événement du 13 Avril</i> , 15 Juillet	426		
<i>Religieux, moins constans que les Religieuses</i> , 1 Juin	233	15 Juillet	454
<i>Remerciement à Mrs. l'avocat Vonck & consors pour leur Avis, avec des réflexions sur le projet d'organisation provisionnelle de la Flandre &c.</i> , par M. l'Abbé du Vivier, 1 Mai	13		
<i>Révolution Belgique bien appréciée par Linguet</i> , 15 Août			613
— <i>comparée avec la révolution Française</i> , ibid.			615 & suiv.
<i>Richard (le R. P.) est-il l'auteur d'un libelle séditieux?</i> 1 Août			547
<i>Sacerdoce (le), peut-il s'allier avec l'art de la médecine?</i> 1 Juillet			370
<i>Schneider, ses poésies lubriques & impies</i> , 15 Juin			284
— <i>jugement porté contre ce professeur</i> ibid.			285
<i>Serment, avec quelle attention il faut en dresser la formule</i> , 1 Août			550
<i>Sermons pour les principales fêtes de l'année, par M. Mentges</i> , 1 Août			507
<i>Serpent, en quoi consiste sa prudence?</i> 15 Juillet			431
<i>Sieyes (l'abbé), ses erreurs sur le célibat des prêtres</i> , 1 Juillet			372
— <i>haine qu'il porte à l'habit ecclésiastique</i> , ibid.			373
<i>Soldat (le) paré, Conte</i> , 1 Juillet			349
<i>Souveraineté provisionnelle, absurde & d'une funeste conséquence</i> , 1 Mai	69.	15 Mai	
	157	1 Août	543
		15 Août	624
<i>Sphinx Œdipo, atheus Christiano</i> , 15 Mai			100
<i>Statues prosrites par l'assemblée nationale</i> , 15 Juillet			449

_____ réclamation des artistes à ce sujet, 1 ^{er} Août	529
Turnhout, monument à ériger dans cette ville,	
15 Mai	98
Traité d'alliance entre la Prusse & la Pologne,	
15 Mai	124
Transport d'un Patriote &c., 1 ^{er} Août	511
Trappe (les religieux de la) demandent un asile au Pays-Bas, 15 Juin	303
Vandermerchisme (le) ou la nouvelle Autri- chiomanie, 15 Mai	89
Vers sur les vertus pastorales de l'évêque d'An- vers, 15 Juin	314
Vers présentés par les Volontaires de Bruxelles au Cardinal-Archevêque, la veille de sa fête,	
15 Juillet	430
_____ à M. Henri van der Noot à l'occasion de sa fête, 1 ^{er} Août	510
Vie (la) de Joseph II, empereur d'Allema- gne &c., par M. Caraccioli, 15 Juin	319
_____ 1 ^{er} Août	506
Vonckisme (le) dévoilé, 1 ^{er} Juillet	347
Vonckistes, rescrit contre ces perturbateurs du repos public, 15 Mai	150
_____ quel est leur argument favori,	ibid.
_____ leur conspiration découverte, 15 Juin	309
_____ ne cessent d'ourdir des trames contre la patrie, 1 ^{er} Juillet	399 & suiv.
_____ avantages que la Belgique a retirés de leurs intrigues, 1 ^{er} Juin 223 _____ 1 ^{er} Août	494
_____ esprit de cette secte, 1 ^{er} Juillet	346
Voyages de deux freres, Art & Système,	
15 Août	588
Usure (les nouveaux patrons de l') réfutés,	
1 ^{er} Juillet	348

Fin de la Table des matieres.

